

vosre dignité & honoré de l'appui de vosre autorité. Je veux bien que vous ne preniez pas, à present, la qualité d'Archevesque qu'il a portée, &, après lui, trente sept de vos predecesseurs ; mais aussi ne peut-on ignorer qu'outre que vosre sacre ne differe de celui des Archevesques, les souverains Pontifes, pour des considerations, qu'on peut assez penser, vous ont restitué les marques plus visibles de l'Archiepiscopat, avec tant de profusion, qu'ils sembleroient y avoir esté excessifs à qui ne prendroit garde à la rectitude de leurs intentions & à l'équité de leur procédé. Tels sont 1<sup>o</sup> l'honneur et privilege du saint Pallium (1) ; 2<sup>o</sup> la croix portée devant vous par tout vosre Diocese, sans exception, ny exemption, vos armes tymbrées d'icelle entre mitre & casque, façon de timbrer à vous particuliere (2) ; 3<sup>o</sup> la preference de vosre nom és Lettres Patentés du Metropolitan (3) ; 4<sup>o</sup> l'elevation & exaltation de vosre siege vis à vis du sien & hors du rang & seance des autres Evesques suffragans és Conciles, Synodes & autres assemblées de la Province de Touraine (4) : que vous semble-t-il plus rester que la seule jurisdiction ?

Mais quand bien mesme cette splendeur manqueroit à vosre personne, vous possédez des qualités si eminentes & des vertus si signalées, & m'avez lié de si fortes obligations, que je ne me puis dispenser de vous dedier cette piece, à moins de me rendre ingrat & d'enfreindre la louable coutume de dedier les livres aux personnes, dont le merite, par un rejaillissement, puisse augmenter l'estime de l'ouvrage. Le Pays de Languedoc, qui a esté honoré de vosre naissance, rend ample tesmoignage de la vertu & noblesse de vos illustres ancestres. La ville de Chaalons en Champaigne n'oubliera jamais l'honneur, qu'elle regrette avoir si peu possédé, de vous voir Abbé de ce fameux & religieux Monastere qui, avec le nom, conserve encore les precieuses despouilles du corps de saint Memie, le premier de ses Evesques. La Cour vous a veu, l'espace de dix ans, Aumosnier de la Royne Mere du Roy, & Sa Majesté mesme a bien daigné rendre tesmoignage aussi bien de vosre vertu & sçavoir, vous nommant à Sa Sainteté, pour vosre Evesché, que de l'assurance qu'elle a de vosre fidélité à son service, vous ayant honoré du Gouvernement des ville & chasteau de Dol & confié la garde de cette place, d'autant plus importante, qu'elle est frontiere de cette Province, & par mer & par terre. Vous faites une continue residence dans vosre Diocese, où vous paroissez, au milieu de vosre venerable & docte Clergé, comme le soleil entre les estoiles ; donnant tout vosre temps aux fonctions de vosre charge, mesme au prejudice de vosre santé ; pesant sagement, mais au poids du sanctuaire, ce fardeau formidable à des espales angeliques ; vous ne manquez à conferer les ordres au temps que l'Eglise a destiné à cette sainte action. Vous estes infatigable dans le penible exercice de vos visites, non seulement au contigü de vosre Diocese, mais encore en vos paroisses enclavées és autres Dioceses, ne vous contentant de cognoistre, par vos Vicaires & Archidiares, les âmes dont vous estes responsable en propre personne. Et, quand il vous plaist relascher de vos autres fonctions episcopales pour monter dans vosre chaire, vous contraignez ceux qui vous escoutent d'avouër que ce n'est seulement pas la cognoissance des bonnes lettres, mais encore l'accoustumance & longue pratique qui fait les bons predicateurs. Je dis plus, Monseigneur, la facilité de vosre abord, la douceur de vosre conversation, cogneüe de tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher, vosre curieux cabinet & riche librairie, courtoisement ouverte à tous ceux qui tesmoignent le desirer, & plusieurs autres qualités, dont la plupart sont dons de Dieu, plustost que de la Nature, me font esperer, avec raison, que vous agrerez mon travail & ferez favorable

(1) In memoriâ Archiepiscopalis dignitatis, quæ olim in ecclesiâ Dolensi fuisse dignoscitur, etc. Bonif. VIII, in Diplom. ap Theobald. de Moreaco, Ep. Dol. A. D. 1299. — A.

(2) Alexand. VI. Thomæ James, Ep. Dol. Bulla quæ incipit : Exposcunt grandia merita, etc., dat. Romæ, apud St. Petrum, A. D. 1493, 5. Id. Apr. Pont. a. 1. — A.

(3) Si Episc. Dol. in eisdem litteris cum aliis suffraganeis vocetur à Metropol., expresso suæ nomine dignitatis, debet cæteris omnibus anteponi. — A.

(4) In Syn. Andeg. A. C. 1448, Ind. 11, Pontif. Nicol. Papæ v. a. 2. Joanni de la Moussaye Procuratori Episc. Dol. dicenti cathedram dicti D. non esse sufficienter ornatam respondit Arch. Turonens. quod fecerat assignari cathedram directè ex adverso coràm se D. Episc. Dol. ad consedendum in eâ, si personaliter interfuisset instrumento publico. — A.

accueil à ce saint Prelat qui, sortant de mon estude, vous va directement trouver, ne se voulant produire au jour, ny courir par les mains des curieux du siecle, que sous l'aveu d'un si digne Prelat, non plus qu'autrefois le jeune Alexandre s'exercer es lices olympiques qu'en compagnie d'enfans de roys de sa condition. Comme Comte, il cherche l'abri de vostre cercle comtal, pour le garantir des atteintes de la jalousie; en qualité de serviteur prudent & de fidele economie du Pasteur de nos ames, il brigue l'honneur d'estre protegé d'un vigilant Prelat & ouvrier infatigable dans la vigne du souverain Pere de famille. Il se dit vostre, & par droit de sa naissance, puisqu'il a gouverné vostre Eglise, & par droit de reconnaissance de son historien, que vous avés rendu vostre obligé en tant de façons, qu'il ne le peut congedier sans vostre aveu.

Permettez-lui donc, Monseigneur, d'enrichir son frontispice de vostre nom, qu'il a choisi, d'entre tous ceux qu'il revere, comme celui dont le merite peut honorer sa naissance, & sa qualité autoriser sa sortie. Ayez plustost esgard à la sincerité des affections de son autheur, du tout porté à vostre service, qu'à la rudesse de son style incapable, à la verité, de contenter les esprits friands, et de chatouiller les oreilles delicates, de ce temps; vous supliant de considerer qu'il est religieux, à qui la simplicité sied aussi bien en ses escrits qu'en ses autres actions, & qu'il n'a d'ambition que d'ecrire des verités & les faire entendre, avec un desir passionné de tesmoigner, en toute occasion, qu'il est,

MONSEIGNEUR,

*Vostre très humble Religieux très obeissant et obligé serviteur,*

F. ALBERT LE GRAND,

De nostre Maison de Bonne Nouvelle lés Rennes,  
ce dernier jour d'Octobre 1640.

De l'Ordre des Freres Predicateurs.

---

Hector, Miseratione Divinâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiâ, Episcopus et Comes Dolensis, secretioris Consilii Regii Consiliarius, Urbis et Castellii Dolensis Dux et Gubernator, Omnibus et singulis nostræ Diœcesis, ad quos hæ nostræ litteræ pervenerint, Salutem in Domino.

Cùm ab exordio nascentis Ecclesiæ ad nostra usquè tempora pervenerit nunquàm satis laudata consuetudo memorias Sanctorum celebrandi; ad quas conservandas summi Pontifices nulli curæ, nulli labori pepercerunt; quin etiàm viris principibus, ac pietate præcipuis hanc sæpè provinciam demandârunt; non potest contemni (salvo honore et reverentiâ Deo Optimo Maximo debitâ) laudabilis zelus fratris Alberti Le Grand, sacerdotis et prædicatoris eximii ordinis divi Dominici, Conventûs Rhedonensis, qui Sanctorum omnium Provinciæ Britannicæ vitas, nescio quo fato hominibus nostri sæculi parùm notas et in obscuris antiquorum libris frustatim contentas, antè oculos hominum, uno contextu, luce clarissimâ affusas, ponere aggreditur. Quapropter, plenariam executionem commissionis et mandati à suo Provinciali accepti non modò permittimus, sed, ut illi sine morâ incumbat, obnixè rogamus, vosque omnes et singulos in Domino hortamur ut eundem fratrem Albertum Le Grand in bibliothecas vestras familiariter introducatis, eique manuscriptos codices, legendas, memorialia aliaque id genus communicare, commendareque non renuatis. In quorum omnium fidem, præsentis litteras, manu nostrâ subscriptas, per secretarium nostrum jussimus subsignari, sigilloque cameræ nostræ majori muniri.

Datum in Castello Dolensi, nostro Episcopali Palatio, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo quarto, die verò decimâ mensis februarii.

HECTOR, EPISCOPUS ET COMES DOLENSIS;

*Locus sigilli Episcopalis.*

De mandato Reverendissimi Domini, Domini mei Episcopi  
et Comitum,  
DE COURCOL, *secret.*

## AVIS AU LECTEUR.

Mon cher lecteur, je te supplie, lisant cette histoire, que tu n'aies l'imagination un conte, ou feinte de roman de l'invention de quelque esprit oisif et de loisir; non, je te la garantis autant véritable en son narré, qu'elle est admirable en ses rencontres du tout merveilleuses. Ne m'en crois pas & suspends ton jugement jusqu'à avoir vu les preuves que je produis à la fin du livre, pour en justifier la vérité & le mettre à couvert de l'infamie de ce soupçon. Le titre que je luy ay donné m'a semblé convenable à son sujet, puisque, dans tout le cours de l'histoire, on remarque visiblement une très-aimable & admirable Providence de Dieu sur ces deux justes, injustement affligés. Je l'ay distingué par nombres, le sujet ne fournissant assez de matière pour en faire des chapitres entiers & les marges n'estant suffisantes de porter les preuves, j'ay esté contrainct de les rejeter à la fin du livre.

Au reste, ne cherche pas en ce discours un style pompeux & enflé de nombreuses cadences & périodes bien ajencées, ny des pensées sublimes & relevées au delà du commun, ce n'est pas à quoy je m'arreste; je n'ay de paroles qu'autant qu'il m'en faut pour me faire entendre, & les plus communes m'ont semblé les plus intelligibles; je préfère l'utilité au delectable, le propre à l'elegant & ton edification à une vaine ostentation.

Qu'il plaise, ou déplaise à ces prétendus suffisans, qui ne se jettent sur les livres que comme les cantarides sur les roses, pour les morver & empoisonner, ce m'est tout un, pourveu aussi qu'il aye le bonheur de tomber en des mains pures & innocentes & sous la censure de jugemens bien sentens de Dieu et de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui s'en veulent servir à la gloire de Dieu & pour leur edification, qui est ce que je desire, mon cher Lecteur, & de participer au mérite de tes prières. Adieu.

## AVANT-PROPOS.

Cet ancien n'a pas mal rencontré de comparer le monde à un amphitheatre, qui, dans l'hemisphere de sa circonference, contient tous les mortels, lesquels y entrent à tour de rouelle, selon la sage disposition de la Divine Providence, pour y jouer leur personnage & estre rendus spectacles à Dieu, aux Anges & aux hommes (1).

En cette lice les justes, comme les braves athletes, combattent genereusement l'adversité, endurent patiemment ce qui leur puisse arriver de fascheux dans les bornes de cette arene, comme autant d'ordonnances de Dieu, aux justes volontés duquel ils ont voué une entière resignation & submission parfaite.

Les meschans, au contraire, à la moindre affliction, perdent incontinent patience, voudroient, ce semble, donner la loi à la police du Tout-Puissant, dont ils la devroient humblement recevoir, rendent, par leur impatience, leur condition plus fascheuse, se picquent sans consolation, se tourmentent sans remede, & bien souvent se desesperent sans remission.

C'est un abus de croire qu'on puisse vivre en ce monde sans estre traversé de mille inquietudes, & celuy-la n'a pas encore appris l'alphabet du christianisme, dit saint Augustin qui se le voudroit persuader (2), puisque les tribulations & souffrances ont indifferemment attaqué tous les hommes & ont servi comme de pont à tous les saints et au Saint des Saints, Jesus Christ (3), pour passer de cette vie mourante à la gloire de l'immortalité.

(1) Epist. 1 ad Corinth., cap. 4, v. 9. Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus. — A.

(2) Nullus servus Christi sine tribulatione est; si putas te non habere persecutionem, nondum cœpisti esse Christianus. S. August. servi de pont., etc. Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. Act. 4. v. 21. — A.

(3) Oportuit Christum pati, et ita intrare in gloriam suam. Luc, 24, v. 26. — A.

Non, ni les grands saints, ni les puissans monarques ne sont privilegiez en fait de patir, si ce n'est peut-estre que, comme les grands tonnerres lancent ordinairement leurs plus violens esclats sur la cime des plus hautes montagnes, ou sur le faiste des edifices les plus sourcilleux, & les plus violentes tempestes donnent de plus rudes secousses aux plus hauts cedres du Liban & aux chesnes les plus robustes de la forest de Bazan ; aussi l'adversité heurte avec plus de roideur les âmes les plus parfaites & esbranle avec plus de violence les fortunes les plus relevées.

De dire que les tribulations soient tousjours des signes de l'ire de Dieu, c'est une erreur qui ne doit point faire d'impression sur une ame vrayment chrestienne ; au contraire, un des signes les plus manifestes de son amour, c'est l'affliction dont il chastie ses enfans en pere misericordieux (1), & un des plus efficaces moyens dont il se serve pour nous sauver & nous retenir dans les bornes de la recognoissance, c'est de verser beaucoup de fiel dans le sucre de nos prosperités temporelles, & nous sevrer des delices de cette vie perissable pour nous apprendre à renoncer aux consolations de la terre et à gouter celles qui sont propres aux enfans de Dieu (2).

La tribulation, c'est la monture royale de nostre mystique Assuere, sur laquelle il fait seoir ses bien aimez favoris Mardochees pour estaler leur vertu & faire paroistre aux yeux de tout le monde leur fidélité en son service & leur constance inesbranlable en la pratique de l'adorable vertu de patience.

C'est une lime qui nettoye nostre ame de la rouille des imperfections, un vase qui separe le bon grain de la vertu d'avec l'yvroye des vices, rejette celui-ci & retient celle-là ; une lessive salutaire, qui lave & nettoye les âmes de l'ordure du peché ; le sel qui assaisonne les cœurs & les preserve de la corruption pestifere de l'iniquité (3) ; un feu dont les flammes sacrées bruslent & reduisent en cendre la paille des imperfections, mais purifie & donne le lustre à l'or de la vertu (4).

Les tribulations, ce sont des signes visibles de l'amour paternel que Dieu porte aux esleus ; des symboles du choix & eslection qu'il en a fait dès l'Eternité, & des arrhes assurez de cette surnaturelle filiation, qui nous fait nommer enfans de Dieu & estre tels de fait, heritiers du souverain & coheritiers de Jesus Christ, son fils (5) ; ce sont des divines ardeurs, dit le B. Antiochus, qui eschauffent nos cœurs & les rendent susceptibles des impressions de la Grace, comme la chaleur rend la cire propre pour recevoir celle du cachet (6).

Et quand il plaist à Dieu nous visiter de ces angoisseuses caresses, nous les devons humblement recevoir, comme provenantes de la part d'un bon pere, qui entretient & eslève ses enfans es rigueurs et austeritez, pour donner de l'exercice à leur vertu, laquelle autrement s'abastardiroit dans les delices & dans l'oysiveté (7) ; ou, comme un soigneux precepteur, qui presse & serre de plus près un esprit duquel il se promet quelque chose de grand (8) ; ou bien encore, comme d'un

(1) Quem diligit Dominus castigat ; flagellat autem filium quem recepit. Hebr. 12, v. 26. Quos amo arguo et castigo. Apoc. 3 v. 18. — A.

(2) Per vexationem ad meliora quærenda docemur. Corn. à Lapide, in 33 Genes. v. 19. Tentatur homo, ne viator, ad patriam tendens, stabulum pro domo deligat. S. August. sent. 186. — A.

(3) Quod lima est ferro, ignis auro, ventilabrum tritico, lixivium panno, sal carni, hoc viris justis est tribulatio. Cornel. in 33 Gen. v. 20. — A.

(4) Uram eos sicut uritur argentum, et probabo eos sicut probatur aurum. Zachar. 13, v. 9. In fornace ardet palca et purgatur aurum, illa in cinerem vertitur et illud sordibus exuitur ; fornax mundus, aurum justis, ignis tribulatio, artifex Deus. August. in Psal. 60. — A.

(5) Tribulationes sunt signa amoris Dei, non odii, et symbola electionis et filiationis divinæ. Cornel. Ibid. — A.

(6) Sicut cera, nisi calescat, aut præmolliatur, non facile in se recipit sigilli impressionem, ita et homo, nisi laborum et multivarie infirmitatis probetur exercitio, nequaquam se insigniri sinet signaculo divinæ gratiæ. B. Antiochus, Homil. 78. — A.

(7) Deus viros bonos, ut severi patres filios, durius educat, alitque, ut duris doloribus, operibus, ac damnis colligant robur, marcet sine adversario virtus, eoque præsentate, acuitur. Seneca, lib de Provid. — A.

(8) Hanc rationem sequuntur Dii in viris bonis, quam in discipulis suis præceptores, qui plus laboris exigunt ab iis in quibus certior est spes doctrinæ. Idem. Ibid. — A.

expert medecin, qui nous applique le remede propre pour nostre guerison ; s'il brusle, s'il blesse, s'il nous fait crier, s'il se rend sourd à nos clameurs ; mais c'est pour ne trahir nostre santé (1).

Aussi ces belles ames, nées pour le Ciel, avoient appris à tirer le miel de la pierre & l'huile des cailloux (2), faisoient leur profit des mesmes disgraces & tribulations, les tournoient en merites & faisoient servir, au bien de leur salut, jusqu'à la rage & noire malice de leurs plus conjurez & mortels ennemis (3).

Ils consideroient les afflictions comme les apanages de la nature humaine, debilitée par le peché, les recevoient comme visites de Dieu, les cherissoient comme des gages asseurez de son amour & des arrhes certains de leur felicité, les embrassoient comme favoris et domestiques de leur maistre crucifié, les recherchoient comme remedes très salutaires à leurs infirmités spirituelles, les souhaitoient comme la porte du Ciel & la clef qui leur devoit ouvrir le royaume eternal (4) ; & ainsi ils en ont emporté incomparablement plus de profit que de perte, beaucoup d'utilité & point de dommage.

Certes, j'ay pitié de ces pauvres martyrs du Paganisme qui, ayans aperceu quelque petit rayon de cette vérité à travers les epoisses tenebres de l'infidelité, ont paru si constans és plus sensibles afflictions, qu'ils en ont éternisé leur memoire dans les cahiers des plus deserts écrivains, lesquels n'auroient parlé, avec tant d'honneur, de la constance de Mutius, s'il ne l'eust exposée à l'épreuve des braziers & des flammes ; de la patience de Fabrice, s'il n'eust enduré son extremesme pauvreté qu'en rechignant ; de la moderation de Rutilius, s'il eust tesmoigné de l'impatience en ses disgraces & injuste bannissement ; de la fidelité de Regulus, s'il n'eust mieux aymé exposer tout son corps au tranchant des razouërs, que de violer la foy jurée, quoiqu'aux ennemis ; de Socrate, s'il eust fremy portant la cigüe à la bouche ; ni de Caton, si, sans trembler, il n'eust regardé la mort entre les deux yeux (5). Ces pauvres gens sacrifioient ainsi leur vie & leurs miseres à la vanité d'un applaudissement populaire, &, toutefois, ils se reputoient bons marchands d'acheter si cherement une pelotte de fumée, que le moindre vent eust dissipée.

Qui osera donc dire que Dieu fait tort à une ame, quand il la retire des delices d'une vie oyseuse pour la tenir dans les continuels exercices de la vertu, és aspretez de la souffrance, qui n'attend moindre guerdon que le royaume des cieus, où maintenant un saint Estienne benit les cailloux qui l'ont assommé ; saint Ignace les bestes qui l'ont suffoqué ; saint Clement les abysmes qui l'ont estouffé ; saint Laurent les braziers qui l'ont rosty ; saint Vincent le chevalet qui l'a demembré ; saint Blaise les crochets qui l'ont dechiré ; sainte Catherine les roües qui l'ont tourmentée ; sainte Dorothee le glaive qui luy a osté la teste, & les Apostres les injures, les affronts, les bastonnades & escourgées qu'ils recevoient, lorsqu'ils s'alloient glorifier d'avoir esté trouvés dignes d'estre persecutés pour l'amour de leur maistre (6) ?

Il n'y a rien qui ressemble mieux à un ulcere qu'un cautere, &, toutefois, c'est le souverain remede pour guerir les ulceres ; aussi n'y a-t-il rien de plus insupportable, ce semble, que la tribulation, &, neantmoins, c'est le très salutaire remede aux playes interieures de l'ame à qui les scait bien appliquer et en faire son profit (7).

(1) *Intelligat homo Deum esse medicum, et tribulationem esse medicamentum ad salutem, non pœnam ad damnationem ; sub medicamento positus ureris, secaris, clamas, non audit medicus ad voluntatem, sed audit ad sanitatem.* August. Super Psal. 21. — A.

(2) *Ut sugeret mel de petrâ, oleumque de saxo durissimo.* Deuter. 32. — A.

(3) *Utilitati honorum militat etiâ potestas pravorum.* S. Greg. in Moral. — A.

(4) *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Math. 5. *Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam, cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, etc.* Jacob. 1. — A.

(5) *Fortuna, ut gladiator, fortissimos sibi quærit pares, alios fastidio transit. Ignem experitur in Mutio, paupertatem in Fabricio, exilium in Rutilio, tormentum in Regulo, venenum in Socrate, mortem in Catone.* Seneca ubi supra. — A.

(6) *Ibant Apostoli gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* Act. 5. — A.

(7) *Videtur cauterium esse vulnus, sed reverà remedium est vulneris ; itâ vexatio malum esse videtur, sed reverà malorum est remedium.* — A.

Le troisieme livre des Roys d'Israel & de Juda nous apprend que, durant les sept années qu'on employa à bastir le temple de Salomon, on n'entendit, en ce saint lieu, de coup de marteau, de cizeau, ni d'autre ferrement, bien qu'il y travaillast, tous les jours, des milliers d'ouvriers (1) : ce qui passeroit pour miracle, si quelques personnages doctement curieux, qui en ont recherché la raison, n'avoient trouvé que ce sage prince se servoit du sang d'un petit vermisseau, nommé zamir, lequel, aligné sur le fer, le marbre, la pierre & autres matieres dures & solides, avoit la vertu de les tailler & polir promptement & proprement, au desir des ouvriers, sans aide d'aucun outil, ny instrument.

Mais voici un prodige qui ne se peut nier, que nostre mystique Salomon, Jesus Christ, se voulant bastir un temple spirituel au milieu du cœur de la sainte Princesse Azenor (dont la patience admirable donnera sujet à cette histoire) esleve ce divin edifice dans les angoisses des tribulations les plus sensibles, sans que jamais on y aye entendu le moindre bruit de plainte, de murmure, ny d'impatience.

Miracle veritablement, de voir une jeune princesse, la merveille de son siecle, belle comme l'aurore, issue de sang très-illustre, heritiere presumptive de tant de comtez & riches seigneuries, si bien nourrie et eslevée, si avantageusement mariée, chérie de ses parens, aymée tendrement de son mary, respectée, voire adorée de ses sujets, par un estrange revers de fortune, mais disons mieux, par un trait remarquable de la Providence de Dieu, en un tourne main, ravie des delices de la Cour & precipitée en un abisme de miseres, trahye par son propre sang, fausement accusée & du crime le plus infame qu'on pouvoit objecter à une femme d'honneur, poursuivie par son mary, condamnée par son propre pere & par arrest de justice, destinée pour victime funeste aux escueils, aux poissons & aux monstres marins, sans que jamais, dans toutes ces tribulations, elle aye fait paroistre le moindre signe d'impatience.

D'où cette prodigieuse constance, que cette enclume ne resonance sous la cruelle batterie de tant & de si pesants marteaux? c'est que nostre innocente detrempoit l'amertume de ses angoisses dans le sang du vray Zamir, de ce divin vermisseau, mortellement saigné en la croix pour son salut, lequel, au lieu d'un cœur de caillou, lui en avoit planté un de chair dans l'estomac, plus tendrement sensible au malheur de ses bourreaux qu'au cruel excez de ses propres miseres. C'est d'où elle tiroit des forces surnaturelles, pour supporter les rigueurs de la persecution, attendant, dans son innocence, le temps de la consolation.

Mais en ce cruel abandonnement de tout secours humain, elle experimenta les faveurs du Ciel, avec tant d'abondance & d'excez, qu'il semble que Dieu voulust renouveler, en sa consideration, toutes les merveilles qu'il avoit autrefois operées à l'endroit des Saints.

Il la delivra, d'une façon toute extraordinaire, de l'infamie du supplice qui la devoit, par sentence de justice, couvrir de flammes & de souffre sur un buscher ardent, comme il avoit autrefois delivré les trois enfans Hebreux de la fournaise de Babylone (2).

Luy fit servir de passage assuré sur le dos de l'Ocean un fresle tonneau, comme il avoit fait servir une Baleine de fregate à son Prophete pour le promener dans les abysmes (3).

La preserva cinq mois entiers flottant sur l'Ocean, comme il avoit preservé l'Arche sur les eaux du Deluge (4), & le berceau de jonc du petit Moysé sur celles du Nil (5).

Ordonna que la mer serviroit de pont à son passage de la Bretagne en Irlande, comme elle avoit, par son commandement, servi de plancher à saint Pierre, pour le venir trouver (6).

(1) Domus autem cum ædificaretur, ex lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est, et malleus et securis et omne ferramentum non sunt audita in templo cum ædificaretur. Reg. 6 v. 7. — A.

(2) Daniel, c. 3. — A.

(3) Jonæ, c. 1 et 2. — A.

(4) Genes. 8. — A.

(5) Exodi 2. — A.

(6) Math. 14, v. 31. — A.

La consola de la visite des Anges en sa navigation, comme il avoit consolé Jacob en son pelerinage de Mesopotamie (1).

La nourrit, par leur ministere, comme Elie dans le desert.

Honora son fils venant au monde, & elle dans sa gesine, d'une parfaite imitation de la pauvreté de sa naissance, par une entiere disette de toutes choses necessaires, tant pour soulager la mere, que pour recréer l'enfant (2).

L'envoya souvent visiter par une des dames d'honneur de la Royne des Anges, comme il avoit visité sainte Agathe dans la prison par un de ses Apostres (3).

La preserva en vie dans ce tonneau clos, fermé, calfeutré & poissé de toutes parts, sans air, ny soupirail par où respirer, comme il avoit preservé Jonas dans le ventre de la Baleine (4), & ce petit enfant qui s'estoit oublié au temple sous-marin de saint Clement, un an entier sous les eaux (5).

Les fit surgir à bon port, sans voiles, ny rames, ny autre pilote que la providence paternelle, comme jadis la bienheureuse Magdelaine & sa sainte compagnie à nos costes Méditerannées (6).

La pourveut d'honneste entretien pour le reste de ses jours en cette terre estrangere, comme Ruth en la maison de Booz (7).

Et, pour comble de toutes ces merveilles, mit enfin son innocence à couvert de la calomnie aux yeux de tout le monde, à la confusion de ses ennemis, comme il avoit fait à la chaste Susanne (8).

Les rassembla tous trois, elle, son mari & son fils, comme jadis saint Eustache, Theophiste, & leurs enfans (9); &, après l'avoir appelée à soy, prit un soin très-particulier de son pupille, qu'il honora du Pontificat, comme Aaron, l'esleva au throsne royal, comme David (10), fit, en sa faveur, flotter les rochers sur la mer, comme autrefois le fer sur les eaux du Jourdain; &, après l'avoir illustré d'infinité de miracles, l'a glorifié dans le Ciel, honoré ses cendres de prodiges continuels, & voulu que sa memoire fust celebrée dans son Eglise jusqu'à la consommation des siecles.

#### SOMMAIRE DU CONTENU EN CETTE HISTOIRE.

I. Eloges du Prince Chunaire, Comte de Treguer & Goëlo, ayeul de saint Budoc; ses prouesses & sa mort.

II. Antiquité & noblesse des anciens Comtes de Treguer & Goëlo, & pourquoy anciennement appellés Roys; extraction de la Princesse Azenor.

III. Le Comte de Goëlo recherche Azenor en mariage par une magnifique Ambassade; elle s'en excuse.

IV. Seconde Ambassade du Comte vers sa maïstresse qui, pour contenter ses parens, l'espouse; solemnité des nopces & leur bienvenue en Goëlo.

V. Commencement heureux de leur mesnage; mort de la Princesse de Leon, mere d'Azenor, dont le pere se remarie.

(1) Genes. c. 28 et 29. — A.

(2) Math. Luc. 2. — A.

(3) Surius in ejus vitâ, 7 februar. tom. 1. — A.

(4) Jonæ 1 et 2. — A.

(5) Surius et Ribadeneira in ejus vitâ, 23 novembr. tom. 4. — A.

(6) Ex ejus vitâ apud omnes. — A.

(7) Ruth 2, 3 et 4. — A.

(8) Daniel 13. — A.

(9) Surius, in ejus vitâ. — A.

(10) 4. Regum c. 6, v. 6. — A.

VI. La nouvelle Princesse de Leon entre en picques de jalousie contre la Comtesse et l'accuse d'adultere.

VII. La Comtesse emprisonnée & maltraitée par son mary; sa patience.

VIII. Tirée en justice; son interrogatoire; sa response, & premiere sentence.

IX. Son mary la rend à son pere, qui promet en faire rigoureuse justice.

X. La Comtesse est condamnée à mort; proteste de son innocence & de sa grossesse : ce qui est trouvé veritable.

XI. La premiere sentence revoquée; seconde sentence qui la condamne à estre enfermée dans un tonneau & jettée en pleine mer; l'execution.

XII. Admirable providence de Dieu sur la Comtesse, visitée, nourrie, consolée & assistée par son Ange gardien & sainte Brigitte, Vierge.

XIII. Accouchement de la Comtesse et naissance de saint Budoc, pleins de prodiges.

XIV. Le tonneau jetté à la coste d'Irlande; ouvert par un Abbé, qui baptise l'enfant, loge & assiste la mere.

XV. Le Comte de Goëlo commence à se douter de l'innocence de sa femme & regrette son absence.

XVI. La Princesse de Leon descouvre, au point de la mort, l'innocence de la Comtesse; regrets de son pere et de son mary.

XVII. Le Comte cherche sa femme par mer & par terre; la trouve; leur entre-veüe & caresses.

XVIII. Maladie & mort du Comte; comportement de la Comtesse pendant son veuvage; son fils se rend religieux; mort et sepulture de la Comtesse Azenor.

XIX. Saint Budoc esleu Abbé de Beau-Port, puis Archevesque & Roy du Pays, se demet de l'une & de l'autre dignité.

XX. Son passage prodigieux d'Irlande en Bretagne; s'arreste en Bas-Leon; fruits de ses predications.

XXI. L'Evesque de Leon le fait son Archidiaque & Recteur de Plourin.

XXII. Il se retire à Dol vers saint Magloire, qui lui resigne son Archevesché & se retire au desert.

XXIII. Ses excellentes vertus; reglement & bon ordre qu'il establit dans son Diocese, où, par ses remontrances, il retient saint Magloire.

XXIV. Particularitez de sa derniere maladie; son heureux decez; sa sepulture.

XXV. Son Bras droit porté à Plourin; une portion duquel est retenue à Brekh en Bro-Erekh par miracle.

XXVI. Reflexions sur cette histoire & le fruit qu'on en peut tirer.

#### CHRONOLOGIE DE CETTE HISTOIRE.

	Années.
Naissance de la Princesse Azenor, l'an. . . . .	519
Son mariage au comte de Goëlo. . . . .	537
Jettée en la mer. . . . .	539
Naissance de St. Budoc. . . . .	540
Arrivée du comte de Goëlo en Irlande et sa mort. . . . .	543
Saint Budoc se rend religieux. . . . .	546
Mort de la comtesse sa mere en Irlande. . . . .	552
Saint Budoc aborde à la coste de Leon. . . . .	585
Va à Dol trouver St. Magloire. . . . .	593
Est fait Archevesque de Dol. . . . .	598
Son decedz et sepulture, après vingt ans de Pontificat. . . . .	618

LA PROVIDENCE DE DIEU SUR LES JUSTES,  
 EN L'HISTOIRE ADMIRABLE DE SAINT BUDOC,  
 ARCHEVESQUE DE DOL,  
 ET DE LA PRINCESSE AZENOR DE LEON SA MERE,  
 COMTESSE DE TREGUER ET DE GOELO



**U**NE des Illustres Maisons de la Bretagne Armorique, dont l'antiquité se remarque dans l'Histoire, c'est, sans contredit, celle des Anciens Comtes de *Goëlo & Treguer*; si puissante en l'année 493. que le Roy Hoël premier de ce Nom, ayant la conduite d'une partie de l'Armée du Grand Roy Artur, son Oncle, en la memorable Bataille de Langres, de tous les Princes de son Armée, choisit *Chunaire*, Comte de Treguer & Goëlo, pour assaillir le Bataillon du Senateur *Lucius Iber*, Lieutenant de l'Empire Romain(1), dans lequel l'ardeur de son courage le porta si avant, qu'après avoir fait merveilles d'armes & jonché le champ de corps de Romains, il se trouva envelopé & accablé de toute l'armée, qui estoit accouruë au secours de son general, où deux mille Bretons de sa compagnie furent taillez en pieces, sans pouvoir estre secourus de leur gros, & nostre genereux Comte, s'opiniastrant au combat, accosté des Seigneurs *Jagus Richomarch & Bodloï* (qui combattoient à ses flancs), fut tué d'un coup d'espieu, le visage tourné sur l'ennemy, mourant au lit d'honneur, au regret extrême des Roys et de toute l'Armée, qui se sentit notablement affoiblie de la perte d'un si genereux capitaine & de si vaillans soldats (2).

(1) Pierre Le Bault, en son Histoire de Bretagne, chap. 9, après Galfridus Monimetensis (c'est Geofroy de Monmouth) dit que le Roy Artur vainquit en trois batailles *Lucius Ither*, procureur de l'empire Romain; en la troisieme desquelles, qui fut livrée près de Langres, il disposa ses gens en quatre tourbes, dont il commit l'une à Hoel, roy de Bretagne, et à Gauvin, son neveu, etc. Et là mourut le comte de Treguer, avec deux mille Bretons. — A.

(2) Maître Gasce, qui escrivit son histoire l'an 1155, (dont l'autographe manuscrit sur parchemin me fut communiqué l'an passé 1639), specifie les particularités de cette bataille. Nous mettrons icy, en ses propres mots, ce qui fait nostre preuve :

Chunaire, qui ert Quens de Trigvel,  
 Ert en la compagnie Hoël.  
 Moul estet de grand vasseleige  
 De Romeins faiset grand domeige;  
 Mais ung Romein, o ung espier,  
 Ly feist tot freid mort tresbuchier;  
 O ly ot mort dous mil Bretons,  
 Entreux trois nobles compaignons;  
 L'un de ces trois ot nom Jacu,  
 Ly second fut Richomarchu,  
 Et ly tiers Bodloiu,  
 Et nos mie en l'eschiele siz  
 De lor valor, ny de lor priz.  
 Si Comtes fussent-ils, ou Rois

A tout temps mais, si com je crois,  
 Fut parolé de lor proesse;  
 Moul ils estet de grand aspresse.  
 Et essarts faiset des Romeins:  
 Nul ne venet entre lor meins,  
 Qui ne ot sa vie finée,  
 Soit o lance, soit o espiée;  
 A l'eschiele a l'emperor  
 Sembastirent devant l'estor,  
 Et cil de Rome les sousprisdret,  
 Tous trois ensemble les occisdret,  
 D'ire et de rage furent pleins  
 Hoël et son cousin Gauveins. — A.

M. de Kerdanet ajoute à cette note : Le P. Albert se trompe en plaçant maître Gasce a l'an 1155 : car messire Gasces Brulez vivait en Bretagne dans le milieu du XIII.<sup>e</sup> siècle. C'était un preux chevalier, un poete aimable et l'un des meilleurs amis de notre duc Pierre de Dreux, dit Mauclore dans le monde et Quens Breton sur le Parnasse. Gasces en parle ainsi dans ses vers :

Molt en Bretagne m'a loié  
 Ly Cuens que jay tosjours amé.

Ils firent ensemble « les plus belles chansons, les plus delitables, les plus douces qui oncques aient esté oyées. »

II. De cét excellent capitaine fut petit fils nostre saint Budoc, dont le pere estoit si puissant & consideré, que l'histoire, en ce lieu, l'appelle Roy; soit que de la feneantise du Roy Hoël II. les Princes & Hauts-Barons de Bretagne se fussent donnez la licence d'usurper ce titre majestueux (1), ou soit que les grandes altercations survenuës dans l'Etat après la mort de Hoël I. & les estranges revolutions du siecle, eussent porté leur ambition à desirer ce titre souverain, aussi-bien que leur convoitise à entreprendre sur les Estats de leurs voisins; soit encore (ce qui a plus d'aparence) qu'étant issu du sang illustre de Bretagne, & ses Comtez estans sortis en apanage de la Maison Royale (2), il en eust aussi voulu retenir le titre. Quoy que s'en soit, ce Seigneur, fils aîné du Comte *Chunaire* (lequel aussi nous appellerons desormais Comte de Goëlo, l'Histoire ayant celé son nom propre), se voulant allier en quelque puissante Maison, après avoir bien cherché par tout, arresta ses yeux & ses affections sur la Princesse *Azenor*, fille unique du Prince de Leon, issuë du Sang des Anciens Roys de la Grande Bretagne, meslé, du depuis, en leurs descendans, avec celui de l'illustre & ancienne Maison de Rohan, ensemble d'onze Maisons Royales, esquelles lesdits Seigneurs de Rohan, Princes de Leon, ont pris alliance (3).

III. Cette Princesse, dont la beauté & rares perfections l'emportoient au delà de toutes les Dames de son siecle, blessa le cœur du Comte & l'engagea à sa recherche. Elle estoit de riche taille, droite comme une palme, belle comme un astre; mais cette beauté extérieure n'estoit rien en comparaison des belles qualitez de son Ame, qui la rendoient d'un naturel doux & benin, encline aux œuvres de pieté & religion, discrete, chaste, accorte, respectueuse, obeïssante à ses parens, amie de la retraite & solitude, ne s'estimant moins seule que lors qu'elle se trouvoit éloignée de la frequentation du monde, pour jouir plus librement des delices & consolations qu'elle rencontroit en l'Oraison & des visites & caresses intérieures qu'elle y recevoit de son Epoux Celeste, auquel elle desiroit entierement se donner; vivant au reste parmy des delices de la Cour, comme Job sur son fumier, sans arrester son affection aux choses perissables. Aussi avoit-elle esté, dès son enfance, élevée en la pieté & bonnes mœurs & loüables exercices seants à sa qualité & à la grandeur de son lignage.

Le Comte ayant fait choix de cette Maîtresse, & formé le dessein de sa recherche, dépescha deux des principaux de ses Barons vers le Prince de Leon, qui tenoit lors sa Cour en la ville de Brest (ce qui fait que l'Histoire icy l'appelle Roy de Brest), *avec charge expresse de luy faire offre de son amitié & alliance, & luy demander en mariage la Princesse sa Fille*. Ces Ambassadeurs furent courtoisement accueillis du Prince, lequel fut bien joyeux de leur proposition, qui luy offroit une belle occasion de se fortifier de l'alliance d'un si puissant voisin, qui luy pourroit servir pour maintenir la possession des conquestes de ses Prédécesseurs. Les ayant entretenus quelque temps, il les fit conduire en l'Hôtel qu'il leur avoit fait preparer, & alla trouver sa Fille, pour luy donner

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré, liv. 2. chap. 14. — A.

(2) Voyez dans le mesme auteur, liv. 1, chap. 13, en la declaration du Duc Alain Fergent sur la seance des Barons és Assises du Parlement general de Bretagne, dattée de l'an 1187 : *ad latus sinistrum solebant sedere novem proceres isto modo : 1.º Dominus de Avalgorio et de Goëlo, pro eo quod ipse exivit et descendit de genere, seu lineâ Aldroeni, Regis Britannia. — A.*

(3) Les onze maisons royales sont France, Navarre, Bretagne, Angleterre, Suede, Ecosse, Jerusalem, Castille, Portugal, Arragon et Sicile. Quant à la maison de Bretagne, Alain Bouchart, en sa Chronique, liv. 2, ch. 11, et d'Argentré, en son Histoire, liv. 2, ch. 14, assurent que la princesse Aliénor de Bretagne, fille du Roy Hoel II, avoit esté mariée au vicomte de Rohan, lequel, poursuit d'Argentré, on tenoit estre descendu du sang du Roy Conan (on l'appelait Conanigène par cette même raison) : ce que, depuis, le Duc Alain Fergent confirma veritable quant à ce mariage, assignant au seigneur de Leon la seconde place entre les barons : *secundo, Vicecomes Leonensis, qui protunc habebat quamplures nobilitates super navibus per mare Oceanum in costeriis Occismorensis, seu Leoniaë navigantibus, quam (ut dicebatur) Budicius, quondam Rex Britannia, concesserat et dederat uni prædecessorum suorum in matrimonio, pro ipsius vicecomitis probitate, fidelitate et valentiâ. — A.*

avis de leur arrivée & du sujet d'icelle, la pria de leur donner satisfaction, luy représentant *combien ce party luy estoit avantageux, & l'utilité qui en reviendrait à ses Etats*. Elle se troubla de prime-abord à cette nouvelle, & une honte pudique parut sur son visage, quand elle ouït parler de prendre un mary, dont *elle pria son pere de la dispenser, attendu la resolution qu'elle avoit faite de passer sa vie au service de Dieu, en une parfaite chasteté; qu'elle se tenoit fort honorée de cette recherche, mais que, d'ailleurs, il sçavoit bien que le Comte ne manqueroit de Maïstresse d'aussi bonne Maison & doüée de plus belles parties qu'elle*. Son Pere, qui l'aymoit tendrement, ne la voulut importuner davantage pour ce coup, moins encore la contraindre en chose de telle importance, où le choix & élection doit estre libre; seulement, il chargea ces Ambassadeurs *d'asseurer leur Maïstre qu'il tenoit sa recherche à honneur, & feroit tout son possible pour flechir l'esprit de sa fille à son contentement & porter ses volontez à cette alliance*; leur permettant de la voir avant leur retour, & d'apprendre par sa bouche, ce qu'elle en avoit resolu. Entrez en la chambre de la Princesse, ils la salüerent et luy firent sçavoir ce dont ils estoient chargez : à quoy elle fit réponse, *qu'elle seroit, toute sa vie, très-humble servante du Comte leur Maïstre, & conserveroit un ressentiment éternel de la bonne volonté qu'il luy témoignoit, mais que, pour l'espouser, elle le prioit de porter ses affections ailleurs, veu la resolution constante qu'elle avoit prise de ne se jamais marier*. Cette réponse ouïe, ils prirent congé d'elle & du Prince son Pere et s'en retournerent en Goëlo.

IV. Le Comte attendoit leur retour avec impatience; mais, ayant appris d'eux la resolution de la Princesse, il en fut extrêmement affligé; &, s'estant enquis de ce qui leur sembloit de cette Fille, ils avoüerent n'avoir jamais envisagé telle beauté, ny entretenu si sage Dame. Le desir qu'il avoit de réüssir en sa recherche fit qu'il ne se tint entierement refusé pour ce coup & resolut de poursuivre sa pointe; il dépescha une seconde Ambassade plus magnifique que la précédente, avec des presens de grand prix pour les offrir, de sa part, à sa maïstresse, comme gage de la sincerité de son affection. Ces Ambassadeurs furent recueillis à Brest avec tout l'honneur & civilité qu'on eust pû souhaiter, &, s'estans rafraichis en leur Hôtel, furent conduits avec ceremonie vers le Prince, qui, leur créance entenduë, leur fit réponse : *Que, bien qu'il reconnust que sa fille n'avoit du tout point d'inclination au mariage, neanmoins, la perseverance de leur maïstre meritoit qu'on laschast de luy donner toute la satisfaction possible; qu'il connoissoit sa fille si respectueuse en son endroit & si obeissante à ses justes volontez, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elle le voulust éconduire, s'il luy commandoit absolument d'aymer le Comte & de l'agrèer pour Mary, & se promettoit de gagner ce point sur elle, & leur en donneroit resolution dans le jour*.

Les Ambassadeurs remercierent le Prince & se retirerent, & luy, dès ce pas, alla trouver la princesse sa femme, qui se chargea de traiter cette affaire & ménager les affections de sa Fille pour son Serviteur; ce qui lui réussit si heureusement, que la Princesse, pour ne contrevenir à la volonté de ceux ausquels elle avoit appris à déferer, postposa ses sentimeents au devoir de l'obeissance, se mit le joug au col & consentit (quoy qu'avec repugnance) d'épouser le Comte; dont elle engagea sa parole ausdits Ambassadeurs, qui s'en retournerent bien joyeux porter cette nouvelle à leur Maïtre; lequel, plus content de cét heureux succès, qu'il n'eût esté de la conquête d'un royaume, dressa, en peu de jours, son équipage si somptueux & magnifique, qu'il ne se pouvoit rien voir de plus riche. Il fit monter à cheval l'élite de sa Noblesse, pour l'accompagner, &, étant arrivé à Brest, alla descendre au Château, salüa le Prince & sa Femme, &, avec leur permission, alla faire la reverence à sa Maïstresse, avec les offres de service qu'on eût pû esperer d'un amant fidele. Il estoit beau, jeune, de belle taille, brave, bien couvert, & mieux disant, adroit, courtois & tellement aymable, que la Princesse Azenor ne

se repentit pas de l'avoir fiancé. Après cette entreveuë, il avoüa franchement aux Seigneurs de sa suite que tout ce que la renommée luy avoit appris de la beauté, bonne grace & perfections de sa Maistresse n'estoit rien aux prix de ce qui en estoit. Le contrat fait de l'un & de l'autre party (qui s'éjoüissoient de cette aliance, dans laquelle ils voyoient germer toutes les esperances de leurs Estats), les nopces furent celebrées, & n'y furent oubliez les festins, les danses, les tournois, les naumachies & feintes Navales sur le Golfe & dans le Port & toute sorte de passe-temps, pour témoigner la réjoüissance publique, l'espace de quinze jours, que dura la feste ; lesquels expirez, le Prince, assisté de toute la Noblesse de Leon, fut rendre les nouveaux Mariez en leur terre, où la Comtesse fut receuë de ses sujets & des parens de son mary avec tout le respect deu à sa qualité & à son mérite.

V. Ils choisirent pour séjour & demeure ordinaire un beau château, assis sur une petite coline, élevée par sur une agreable vallée, ceint, pour bonne part, d'un bel estang, qui fortifie ses fossez, & est de très-bon rapport pour la pesche ; lequel, pour avoir esté autre fois basti par le Roy *Audren*, en a retenu le nom de *Chastel-Audren*, situé justement entre les deux Comtez de Treguer & Goëlo, dont la ville qui est au pied en est encore aujourd'huy capitale. En ce lieu, ils menoient une vie autant douce & innocente qu'on eut pû souhaiter, si elle eut esté de plus longue durée. D'un si heureux commencement du nouveau mesnage tout le monde presageoit des prosperitez eternelles à ces deux espoux ; « mais, hélas ! c'est en vain que la prudence humaine s'efforce de penetrer » dans l'avenir ; on cueille peu de roses parmy beaucoup d'épines, & une once de douleur & de contentement est souvent suivie d'une livre d'amertume et d'affliction. » J'avouë que les roses qui naissent és jardins des Princes sont, ce semble, plus odoriferantes que les communes ; mais aussi leurs épines sont bien plus picquantes, & leurs grandes pointes blessent plus vivement, comme cette Histoire vous le fera voir. » A peine la premiere année s'estoit coulée, que la tranquillité de leur repos fut troublée par la nouvelle du decez de la Princesse de Leon, mere de la Comtesse ; perte qui luy fut si sensible, qu'elle en fit prendre le dueil à toute sa Cour & s'en alla, avec son mary, consoler son pere & assister aux obseques de la défunte ; lesquelles finies, elle s'en retourna en sa maison. Quelques mois après, le Prince son Pere ne pouvant supporter la solitude d'un triste veufvage, épousa une dame de grande maison, mais qui avoit l'esprit malicieux, noir, sombre et malin, laquelle le scût si bien captiver qu'elle possedoit absolument son esprit & ses volonte, n'agissant quasi que par elle. Le diable, qui s'estoit servi de la malice d'une femme pour ruïner nos premiers parens, se voulut aussi servir de cette marâtre pour perdre nostre vertueuse Comtesse & tascher à luy ravir injustement la vie & l'honneur tout ensemble ; mais Dieu, qui se sert de la malice des mechans pour perfectionner ses élus, comme les empyriques font des serpens, ausquels ils écrasent la teste pour en composer le contre-poison, fit servir la malignité de cette femme à l'utilité de nôtre Comtesse, qu'elle trouva ferme comme un rocher, que les vents de la tribulation affermirent plutôt que de l'ébranler, & les flots de la persecution polirent sans le pouvoir miner.

VI. Cette perverse creature, ne pouvant supporter l'éclat des vertus dont la Comtesse estoit ornée (qui estoient autant de condamnations tacites de ses dissolutions), jalouse, d'ailleurs, de l'amitié que luy témoignioient son pere & son mary, & du respect & bon vouloir que luy portoit tout le peuple, prit une resolution desesperée de s'en défaire à quelque prix que ce fut, aux dépens de sa vie & de sa reputation. On dit « qu'il n'y a » meilleur miel, ny pire éguillon que des abeilles, aussi n'y a-t-il meilleures amitez, ny » pires inimitiez que celles des femmes. » Elle scavoit bien que la Comtesse n'avoit que trop de beauté pour estre aymée ; mais elle n'ignoroit pas aussi qu'elle n'eust trop d'hon-

nesteté pour le permettre à autre qu'à son mary, & de vertu pour se conserver toute entiere à celui qui ne la devoit partager avec personne. Si est-ce que, fermant les yeux à toutes ces considerations, elle resolut de faire entrer le Comte en défiance de sa fidelité; &, sçachant bien que l'affection excessive en la possession d'une beauté, qui n'a pas sa pareille, dégenere aisément en jalousie, elle conceut une esperance certaine de l'y faire tomber; &, en ce dessein, luy écrivit un petit billet d'avis de trois ou quatre lignes, en ces termes :

*Monsieur, ayant l'honneur de vous estre si prochement alliée, je ne puis, ny dois supporter davantage le desordre que cause, dans vostre maison, la malversation de vostre femme, dont l'impudicité & abandonnement passent en scandale public, à vostre prejudice; si je m'en taisois, en ayant des preuves si manifestes, je ne me pourrois jamais justifier envers vous d'une grande ingratitude, n'y m'exempter d'encourir le blasme d'une punissable connivence & dissimulation. Au reste, si vous hesitez à m'en croire, je vous en donneray des preuves si évidentes, que vous n'aurez plus lieu d'en douter.*

C'estoit assez & trop dit pour donner martel en teste à ce pauvre Prince, auquel elle fit porter sa lettre par un de ses gens, à qui elle avoit fait le bec, tandis qu'elle fust faire le mesme rapport au Prince, son mary. Cette nouvelle inopinée perça le cœur du triste pere du glaive d'une douleur très-sensible, qui luy interdit la parole quelque temps; il ayroit uniquement cette fille, comme sa vraye image, la depositrice de son cœur & le soutien de sa Maison, & ne se pouvoit persuader qu'elle se fust oubliée jusques à ce point. Ce neanmoins, la creance qu'il avoit en sa femme, & les sermens execrables qu'elle faisoit pour affirmer la vérité de son accusation, le luy firent croire, & resoudre à en faire un chastiment exemplaire sans grace, ny misericorde & l'envoyer en l'autre monde par Arrest de Justice. « Que ne peut une ame perfide & desesperée pour la sub- » version des simples? Que ne fait une malicieuse femme, depuis qu'une fois elle possede » l'esprit trop credule de son mary? »

VII. Cependant, le messenger, arrivé à la Cour du Comte, luy rend la lettre de sa perfide Maistresse; laquelle ayant leüe, il demeura estonné & immobile, comme s'il eust esté frappé de la foudre. Revenu de cét estonnement, il ne pouvoit croire à ses yeux; il relut la lettre & s'estonna encore plus d'ouïr de sa femme ce dont il ne se fut jamais défié. Et, prenant cette calomnie pour une verité, changea tout à coup l'amour qu'il luy avoit porté en une hayne et dédain extrême, luy retrencha toute honneste liberté, luy interdit les compagnies, faisoit épier ses allées & venuës, examiner toutes ses paroles & actions, dont les plus sinceres & innocentes estoient interpretées tout au rebours de ses intentions, & selon le soupçon de ce pauvre Prince, si puissamment prévenu de la calomnie; laquelle le fortifia tellement en sa fausse créance, qu'il fit enfin arrester la Comtesse & l'enfermer en une chambre d'une des tours du Chasteau, qui regardoit sur l'estang (1), l'y faisant soigneusement garder, avec deffense de la laisser visiter à qui que ce fut, que par son ordre & permission. Ce fut en ce rencontre que nostre innocente Comtesse eut besoin de toute sa vertu; aussi y fit-elle paroistre sa patience admirable; &, comme elle avoit toujournes vescu sans ambition, aussi porta-t-elle le changement de sa fortune avec une grande égalité d'esprit, sans jamais ouvrir la bouche pour se plaindre du tort qu'on luy faisoit; au contraire, s'éjouissant de se voir affligée dans l'innocence, attendant sa consolation de Dieu, pour l'amour duquel elle enduroit, se resignant entierement à sa sainte volonté, se recommandant de tout son cœur à la sainte Vierge MARIE, vray azile des affligez, & à sainte Brigitte (2), Vierge Irlandoise, sa

(1) Ce bel étang existe encore à Châtelaudren.

(2) Surius, tom. 1. Die sanctæ Brigittæ 1 febr. : sancta Brigitta, virgo, florebat in Hyberniâ A. D. 490, obiit A. D. 518 Sigiberto; Mariano verò scoto A. D. 522. — A.

Patronne, dont Dieu, en ce temps-là, manifestoit la gloire par de grands Miracles, qu'il operoit à son Tombeau.

VIII. Tandis que l'innocente Azenor boit patiemment ce calice d'amertume, sa marâtre, pour achever le sacrifice de sa cruauté & l'accabler à force de calomnies, pratiqua des gens perdus & sans âme, ausquels, à force d'argent, « elle feroit dire tout ce qu'elle » voudroit contre la Comtesse. On ne sauroit trouver une plus dangereuse hayne, que » celle des femmes contre les femmes, quand la jalousie s'est, une fois, emparée de leur » cervelle. » Le Comte, d'autre costé, ayant assemblé ses Barons & ceux de son Conseil dans la haute salle du chasteau, pour prendre leur avis sur ce qu'il seroit expedient de faire en cette occurence, commanda qu'on tirât sa femme de cette prison & qu'on la conduisit en ce Parquet de Justice, où il entra, quelque peu après, tout transporté de fureur, & si hors de luy, qu'encore bien qu'il taschast, le plus qu'il pouvoit, de dissimuler sa passion, neanmoins, rongant son frein avec difficulté, il écumoit si étrangement, que toute la compagnie vid bien qu'il estoit en une furieuse colere & que son dessein étoit d'exterminer la Comtesse. Ayant pris sa place, & fait seoir l'accusée sur un petit escabeau au milieu du Parquet, il commanda à son Procureur Fiscal de proposer les chefs de l'accusation; ce qu'il fit, exagérant, avec une grande vehemence, les plus petites circonstances du crime supposé vers elle, la sommant de repondre à ce qui luy seroit objecté. Cét homme ayant ainsi parlé, toute l'assistance craignoit déjà pour la Princesse accusée; mais elle, qui avoit autant d'innocence que de simplicité, se voyant chargée de cette tempeste de paroles de feu, qui avoit mis toute l'Assemblée en effroy, se prit à pleurer amerement; toutefois, craignant que son silence la rendit coupable, elle se leva pour devoir parler; mais plus elle faisoit d'efforts, plus les sanglots étouffoient sa parole; enfin, reprenant ses esprits, elle fendit la presse des soupirs & dit, en peu de paroles, « *que, si c'estoit chose arrestée d'opprimer son innocence par faux témoignages, il n'estoit pas besoin de tant de formalitez, où la force faisoit la loy; que la vie & la mort luy estoient choses indifferentes, n'ayant jamais eu tant d'attache aux delices de cette vie; qu'elle s'en depouilleroit aussi aisement que de sa robbe, lors qu'il plairoit à Dieu, à la Providence duquel elle avoit parfaitement soûmis la conduite de sa vie & de toutes ses actions. Au reste, qu'aisement ils luy pourroient oster la vie; mais jamais luy ravir l'amour inviolable qu'elle portoit à son Seigneur & Mary, & la reputation de Princesse d'honneur, qu'elle feroit passer jusques aux cendres de son Tombeau, malgré la calomnie & les artifices malicieux de ses ennemis.* » Ayant ainsi parlé, elle fit une humble reverence à la compagnie, & fut ramenée en la prison; & les Juges ayans esté long-temps aux opinions, il fut enfin arrêté que le Comte l'iroit rendre à son Pere, & poursuivroit envers luy reparation de cet affront, par toutes sortes de voyes deuës & raisonnables (1).

IX. — Dés le lendemain, le Comte la fit, de rechef, tirer de la Prison & jeter dans un carrosse, bien gardé d'archers & soldats pour la conduire en seureté vers son pere, auquel il la rendit, avec des plaintes & reproches, telles que la violence de sa passion luy pouvoit suggerer. Le Prince, voyant sa Fille garottée comme une esclave, & accusée d'un crime si detestable, jetta un cry comme un rugissement de lyon, qui perçoit le Ciel & faisoit fendre le cœur des assistans de compassion de ce pauvre vieillard, qui, s'arrachant la barbe & sa perruque chenuë, jetta une pitoyable œillade vers son innocente Fille. Le Comte l'aperçut, &, craignant qu'il la voulust sauver, il entra dans des fougues si desesperées, qu'il sembloit vouloir enrager. Et, après avoir vomy une infinité d'injures contre sa femme et son beau-père, mettant la main droite sur la garde de son épée, jurant son grand serment, que, si on ne luy faisoit prompte justice,

(1) D'après M. de Kerdanet, le P. Albert aurait traduit ce paragraphe d'un légendaire manuscrit de Léon, ex paraphrasi manuscripti codicis Leonensis.

il en tireroit raison par les armes, & voulut sortir ; mais le prince l'arresta, & le tenant par la main, tascha de l'apaiser, luy promettant, en foy de Prince, que, si sa Fille estoit trouvée coupable de ce crime, il l'en châtirait si severément, qu'il en seroit satisfait ; le priant de ne s'en retourner, qu'il n'eût esté témoin oculaire de la rigueur dont il vouloit user à venger cét outrage, & commanda qu'on la serrast en une grosse tour, qui regardoit sur la mer (1), tandis que l'on travailleroit à son procès.

Le Comte se contenta de ses offres, & la pauvre innocente, ayant essayé les injures de ses ennemis & de ses plus proches, & (ce qui luy fut plus sensible) les insultations de sa marâtre, qui lui avoit dressé cette partie, fut traînée par des satellites en cette chartre et étroitement gardée, sans estre visitée ny consolée des hommes, mais, d'ailleurs, assistée de la grace de Dieu, avec lequel elle s'entretenoit en l'Oraison, vivant dans ce cachot en austeritez et pénitences, s'armant, par ces beaux exercices, contre la violence de la persecution, avec une confiance filiale en la miséricorde de Dieu, qui luy faisoit espérer de remporter la victoire des ennemis conjurez de sa vie, de son honneur & de son salut.

X. Le Prince luy ayant donné des Juges, le Comte pressoit le jugement, sollicitant, nuit & jour contre sa femme. Le Procès instruit avec tous les solemnitez et formalitez, s'ensuivit sentence, portant que *la Dame Comtesse de Tréguer & Goëlo, atteinte & convaincue d'adultere & infidélité envers son mary, estoit condamnée d'estre brûlée vive, & ses cendres jettées en la mer.* Ce jugement arrêté, les Juges en donnerent avis au Prince, pour sçavoir ce qu'il en ordonneroit (jugez quel compliment de déférence à un père affligé)! Neanmoins, pour contenter son gendre et ne contrevenir à son serment, il abandonna sa fille à la rigueur de la justice, & voulut que la sentence sortit son plein et entier effet, & l'envoya, tout à l'heure, signifier à la prisonniere.

Cette femme, non moins constante qu'innocente, ne se troubla de cette nouvelle (2) ; & s'estant jettée à genoux, les yeux arrestez sur un Crucifix qu'elle tenoit en sa main, elle écouta paisiblement la longue suite de tant de paroles funestes, messageres de sa mort, sans que sa constance parut aucunement ébranlée : « La vertu est comme le cube ; » de quelque part qu'on la jette, elle se trouve toûjours sur sa baze. » Cette triste lecture faite, elle baisa son Crucifix ; & s'étant levée, dressa ses beaux yeux vers le Ciel, & dit d'une voix forte et assurée :

*Mon Dieu, mon Seigneur, qui connaissez les plus secrets replis de ma conscience (3), je supplie très humblement vostre adorable Majesté de fortifier mon Ame de vostre Grace, en ce dernier periode de ma vie ; & , puisque les hommes manquent au temoignage de mon innocence, donnez-moy la patience pour endurer la rigueur & ignominie du supplice, & la perte de ma reputation, qui va présentement succomber à la calomnie & aux malicieux artifices de mes ennemis.* Et, portant sa main droite sur le Crucifix, qu'elle tenoit en sa main gauche, elle jura & protesta hautement, que, *sur le salut de son Ame, jamais elle n'avoit failli à l'endroit de son Seigneur & Mary, luy pardonna sa mort, & aussi à son pere, à sa marastre et aux témoins qui avoient faussement déposé contre elle ; puis, se tournant vers les Commissaires, leur dit : Je vous assure, Messieurs (4), que tout le regret que j'emporte hors de ce monde n'est que de voir que la rigueur de votre*

(1) D'après M. de Kerdanet, une des vieilles tours du château de Brest porte encore le nom de cette princesse ; elle aspect le port. « Cette tour, ronde extérieurement, est à pans coupés dans son intérieur : elle est couronnée d'un parapet saillant, soutenu par des machicoulis. Apres elle, vient un contre-fort, et, entre ces deux defenses, est pratiquée une porte de secours, ou poterne, par laquelle, en cas de siege, on pouvait par mer ravitailler la place. A côté, est la porte d'une citerne. » (Antiq. de M. de Fremerville.)

(2) Mirari omnes inconcussam Virginis invictæ constantiam, etc. Paraph. mss. Cod. Leonens. initio lect. 6. — A.

(3) His verbis : « Domine Deus, cordis mei scrutator, etc. » Paraph. cit. — A.

(4) Ibidem. Ab his verbis hoc unum doleo etc., usque ad finem lect. 6. Paraph. cit. — A.

*justice, faisant une trop hardie saillie hors des bornes de sa jurisdiction, enveloppe celui qui est manifestement innocent dans le supplice de celle que vous avez jugée comme criminelle, & punit une creature de mort temporelle & eternelle, avant d'avoir sceu pecher ; je suis grosse de quatre mois ; mon enfant est vivant et bougeant, & vous le privez de Baptisme & de vie pour le crime supposé à sa mere ; pensez-y bien, je vous en prie, &, cependant, envoyez-moy des gens d'Eglise, pour mettre ordre au fait de ma conscience.*

XI. Le Commissaires ayans fait ce rapport, les Juges, croyans que ce fut une feinte pour prolonger sa vie de cinq mois, procedant d'une pusillanimité feminine, ordonnerent qu'elle seroit visitée des matrones ; lesquelles ayans, par leur rapport, confirmé la verité de sa grossesse, les Juges étoient d'avis de surseoir l'exécution, jusqu'à ce qu'elle se fut delivrée de son fruit, & en furent conférer avec les Princes ; son pere y consentoit, mais le Comte insista, & qu'on se dépeschât au plûtost de la mere & du fruit. Les Juges, trouvant trop de cruauté en cette precipitation, voulans, toutefois, donner quelque satisfaction à cét homme, revoquerent la premiere sentence, &, par une seconde, la condamnerent *d'estre enfermée vive dans un tonneau de bois, & jettée en pleine mer à la mercy des vents, des ondes et des escueils.* Cette seconde sentence luy ayant esté prononcée, les bourreaux se saisirent d'elle & la lierent ; puis, elle reitéra sa Confession & fit quelques ordonnances testamentaires, dont elle recommanda l'exécution à son mary.

L'heure venuë qu'il falloit aller au supplice, on luy vint dire qu'il estoit temps. Alors, elle sortit de son cachot, comme une lyonne de sa caverne, tenant son Crucifix en ses pures et délicates mains, liées de grosses cordes, faisant paroistre le ris sur son front, en depit des larmes qu'elle versoit ordinairement au plus fort de sa devotion. Ce fut un spectacle de compassion de voir passer cette belle Princesse le long de la ville, depuis le château jusques au port, entre les bourreaux & satellites, conduite des officiers de la justice, suivie d'une multitude confuse de peuple, dont les uns déploroient son malheur, les autres détestoient son crime, selon les diverses passions dont ils estoient agitez.

La pureté de sa conscience avoit tellement charmé le sentiment des cruautés de son supplice, que comme elle avoit ouvert son cœur à l'Amour Divin, aussi ouvrit-elle, de rechef, sa bouche au pardon de ses ennemis, &, au dernier temps (qu'elle croyoit) de sa vie, pria pour eux d'un cœur amoureux et d'une voix toute Angélique, ajoutant *qu'elle esperoit qu'enfin ce beau jour viendrait, qui feroit voir son innocence eclipsée sous les cruelles nuées de la perfidie.* Cela dit, elle monta dans le navire, qui se mit, incontinent, à la voile, & estant éloigné de terre de quinze à vingt lieues, on luy commanda de se disposer à l'exécution de la sentence ; elle se mit à genoux, recommanda son Ame à Dieu, remercia les officiers de la peine qu'ils prenoient pour elle, les enchargea d'asseurer son pere & son mary qu'elle mouroit innocente des crimes dont on l'avoit accusée, & dans le devoir de bonne fille & fidele Espouse, pardonna à ses ennemis, &, s'estant munie du signe de la Croix, entra courageusement dans le tonneau funeste, que la malice des hommes avoit préparé pour son naufrage, mais que la Providence divine avoit disposé pour luy servir d'Arche, afin de la sauver d'un deluge de tant de miseres.

Si-tost qu'elle fut dedans le tonneau, il fut bouché & fermé, puis jeté dans la mer ; quoy fait, ils s'en retournerent à Brest en asseurer les Princes. Le Comte, satisfait de la bonne justice que lui avoit rendue son beau-pere, prit congé de luy & s'en retourna en son Pays.

XII. La perfide & deloyale marâtre, qui eut mieux merité de passer par les mains impitoyables d'un bourreau, pour avoir, par ses sanglantes impostures, prostitué à

l'ignominie du supplice celle que jamais l'amour lascif n'avoit surmontée, triomphoit de ce succès, & s'éjouissoit de s'estre levée cette épine du cœur ; mais la Providence de Dieu, qui avoit déjà préservé nostre innocente du feu, la délivra encore de cet autre élément, non moins formidable, pour luy donner sujet de chanter un jour en son honneur : *Nous avons passé par le feu & par l'eau, & vous nous avez conduit en lieu de rafraichissement* (1).

Son petit vaisseau, balotté sur les ondes, servoit de jouët aux vents & aux marées cinq mois entiers, qu'il costoya les rivages de la Bretagne, de l'Angleterre & de l'Irlande, en danger continuel de mille naufrages, humainement parlant, inévitables, si la main du Tout-Puissant ne l'eut préservé de la furie des vents, de la violence des tempestes, du choc des rochers & du bris des escueils.

En cette effroyable solitude & cruel abandonnement, la pauvre Princesse n'avoit autre esperance qu'en la Misericorde de Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs. L'esprit (dit Philon) doit avoir un petit Consistoire domestique, où, déchargé des sens & de la masse des choses sensibles, il s'étudie à la connoissance de soy-même & à la recherche de la vérité. C'étoit en ce consistoire interieur que nostre sainte solitaire s'entretenoit avec Dieu, dont elle recevoit des caresses & consolations, qui charmoient l'ennuy de ses miseres. On ne luy avoit donné aucunes provisions, ny victuailles, de sorte qu'en peu de temps elle fut pressée de disette & nécessité, nourrissant seulement son Ame du pain de l'Oraison, détrempe en ses larmes, tandis que son pauvre corps extenué s'en alloit entierement défailant. Que faire en telle extremité ? O merveille de la Bonté & Misericorde de Dieu ! O abysme des secrets incomprehensibles de sa Providence adorable !

La pauvre Azenor gisoit adossée aux flancs de son tonneau, les yeux levez vers le Ciel, faisant rouler de grosses larmes, comme autant de perles liquides sur ses jouës pudiques, recommandant à Dieu sa pauvre Ame, qui, succombant à tant de miseres, s'en alloit déloger de son corps, lors que ses yeux mourants furent subitement frappez d'une clarté Celeste, qui penetra le haut de son tonneau & luy fit voir un Ange, qui, de sa seule presence, convertit ce lieu infect & estroit en un petit Paradis de delices ; &, la salüant amiablement, l'assura que ses prieres estoient agreables à Dieu, qui ne l'abandonneroit jamais en cette affliction ; qu'elle esperast toujours en sa misericorde, & qu'il feroit paroître un jour son innocence, avec plus d'éclat qu'elle n'avoit enduré d'ignominie, à la confusion de ses ennemis ; puis luy presenta des vivres à foison, luy commandant d'en manger. Elle obéit, & ayant rendu graces à Dieu & à son Celeste Gardien, prit sobrement son repas, &, incontinent son pauvre corps reprit ses forces, & son cœur sa premiere vigueur. L'Ange disparut sur l'heure ; mais il ne faillit desormais de la visiter & de lui apporter journellement tout ce qui lui estoit necessaire pour sa nourriture & entretien.

XIII. Au bout de cinq mois de sa perilleuse navigation, elle accoucha heureusement d'un fils, dans cette estroite cabane, sans sage-femme, ny autre assistance que celle qui lui venoit du Ciel, de son Ange & de sainte Brigitte, sa bonne Maistresse et Patrone, qui la visitoit souvent avant et après ses couches. Quand elle eut mis son enfant au monde, elle le prit entre ses bras, fit le signe de la croix sur luy, & luy fit baiser son Crucifix, attendant la commodité de le faire baptiser, & le pressant contre son sein pour l'eschauffer, le baisoit tendrement, versant quantité de larmes sur ses petites jouës ; puis, le recommanda à Dieu, disant : « *Seigneur, qui avez delivré les trois enfans innocents de la fournaise de Babylone* (2), & eu soin du petit Ismaél, abandonné dans la

(1) Psalm. 66, v. 12. — A.

(2) Daniel 3, v. 29. — A.

*solitude d'un desert sterile (1); qui avez preservé vostre Prophete du naufrage au milieu des mêmes abysses (2), & fournissez abondamment aux petits corbeaux les necessitez de leur vie (3); je recommande à vostre paternelle Providence cette petite creature, affligée pour le crime supposé à sa mere; ne permettez, mon Dieu, qu'il soit traité en coupable, parce qu'il est né mal-heureux; &, puisque vous avez daigné avoir soin de la mere, n'oubliez aussi d'assister son enfant, afin que, regeneré du saint Baptesme, & enrôlé dans le catalogue de vos enfans, il glorifie eternellement vostre saint Nom et publie vos Misericordes.* » Ayant achevé, Dieu, pour sa consolation, lui fit connoistre, par un signe visible qu'il avoit exaucé sa priere, déliant la langue du petit Enfant, lequel voyant sa mere si affligée pour n'avoir le moyen de l'assister, comme elle eût désiré, la regarda fixement, &, souriant doucement, lui dit : « *Consolez-vous, ma chere mere, nous ne devons rien craindre, puisque Dieu est avec nous; nous sommes au terme de nostre voyage, & proche du temps de la consolation que Dieu vous a promise par son Ange.* »

XIV. La Comtesse fut bien estonnée de cette merveille; mais bien plus, quand elle vit, le mesme jour, les effets prodigieux de la prédiction de son enfant; car ne sentant plus son tonneau bransler sur les ondes, ny repousser le choc des flots, elle jugea que Dieu l'avoit conduite en quelque rade, ce qui se trouva véritable. Son tonneau fut premierement apperçu d'un villageois, qui avoit sa maison proche de ce Havre nommé *Beau-Port* (4), à raison d'une riche Abbaye de ce nom qui estoit là auprès, en l'Isle d'Irlande. Ce paysan descendit promptement en la grève voir ce que c'estoit; &, croyant que ce fût un tonneau de vin, ou d'autre boisson resté du débris de quelque navire, que les houles & marées auroient poussé au rivage, il y alloit donner du guimbelet; mais Dieu, redoublant ses merveilles, delia, de rechef, la petite langue de l'enfant, qui défendit à ce paysan de passer outre, lui commandant d'aller trouver l'Abbé de *Beau-Port*, Seigneur de cette coste, & luy donner avis de ce qu'il avoit trouvé.

Le pauvre homme, espouventé de cette voix, obéit et s'en alla trouver l'Abbé, luy raconta ce qu'il avoit veu & ouï, le priant de se transporter sur les lieux pour voir que ce pourroit estre. Il alla, accompagné de quelques Religieux, & des plus apparents habitans de son bourg, fit faire ouverture du tonneau, où il trouva une belle jeune femme, qui tenoit un petit enfant de deux jours, lequel, de son souris & par ses gestes enfantins, le sembloit courtoisement saluer; il les mena au bourg de son Abbaye, les fit revestir & rafraîchir; &, ayant entendu, tout à loisir, le récit de leur infortune, il rendit solennellement graces à Dieu, &, dès le lendemain, baptisa le petit Prince, en présence d'une multitude de peuple, qui estoit venuë voir cette merveille; &, afin que son nom exprimât, en quelque façon, sa fortune, il le nomma sur les Saints-Fonds BUZEUC, pour avoir esté, par des miracles si prodigieux, né sur les eaux & miraculeusement preservé de tant de morts & de périls humainement inevitables. La Comtesse s'habituait en cette bourgade & y passa le reste de ses jours, assistée de charitez & aumônes de l'Abbé & des gens de bien; &, pour éviter l'oysiveté, elle s'employoit à laver les draps, avec d'autres lavandières, gagnant sa vie à la sueur de son visage, distribuant aux pauvres le peu de gain qu'elle tiroit de ce métier vil & humble, reservé ce qui estoit précisément necessaire pour sa nourriture & l'entretien de son enfant qu'elle eslevoit soigneusement en l'amour & crainte de Dieu; &, dès

(1) Genes. 21, v. 15. — A.

(2) Jonæ 2, v. 11. — A.

(3) Psalm. 146, v. 9. — A.

(4) Ou *Aberfraw*, dans le pays. Ce dernier nom se compose des mots *aber* et *fraw, frao, vrao* ou *brao* qui, en Gallois et en Breton, signifient beau havre ou beau port. *Aberfraw* est situé sur la côte méridionale d'Irlande, dans l'évêché et comté de Corck; il dépendait, autrefois, de l'abbaye d'Youghall, qui n'en est pas éloignée. (M. de Kerdanet).

qu'il fut en âge capable des Lettres, l'Abbé de *Beau-Port* le retira en son Abbaye & se chargea de son instruction. Or, laissons ici nos deux Saints, & repassons la mer, pour voir en la cour de Treguer.

XV. Si la Comtesse trempoit en une grande disette, après tant de miseres & de perils, le Comte ne souffroit pas moins dans les horreurs d'un crime qu'il n'avoit commis que par trop de credulité. Les deux années de l'absence de sa femme n'estoient encore écoulées, quand l'amour, que la calomnie sembloit avoir esteint dans son cœur, se ralluma tout d'un coup & le jetta dans un cuisant repentir du traitement impitoyable qu'il luy avoit fait, ce qui le rendit si chagrin & pensif, qu'il ne repositoit ny nuit ny jour ; il ne trouvoit rien à sa fantaisie, tout lui déplaisoit ; les visites mesme de ses amis luy estoient importunes, & il se laissa gagner à une sombre melancholie, qui le confina dans une triste solitude, où, tirant des sanglots du profond de son cœur, il pleuroit continuellement son desastre & detestoit sa trop grande credulité, à cause de la perte d'une des plus aimables creatures du monde.

Ses serviteurs & ceux qui l'approchoient de plus près, tâchoient en vain de le divertir par toutes sortes de recreations & passe-temps, luy remonstrans qu'il ne se devoit laisser accabler à ces pensées melancholiques, qui ne servoient qu'à troubler le repos de son esprit ; qu'au reste, il n'avoit point de sujet de regretter l'absence de la Comtesse, qui l'avoit ingratement éloigné de son cœur & de ses affections ; qu'elle s'estoit laissé embraser à des flâmes si préjudiciables à son honneur, qu'on n'y pouvoit seulement penser sans execration. On avoit beau dire, tout cela n'étoit pourtant capable d'effacer de son esprit l'image de celle dont la vertu & honnesteté se presentoient continuellement à ses yeux & luy reprochoient sa trop grande précipitation, quelque devoir que l'on fit pour le retirer de ses pensées pleines d'inquietudes, si faisoient-elles toujours quelque impression dans son esprit.

XVI. Tandis que le Comte se repentoit à loisir de sa faute, le temps qui découvre tout, mit en évidence son erreur, l'innocence de sa femme & la malice de sa marâtre, laquelle estant tombée malade, fut en peu de jours desesperée des medecins. Ce fut un rude coup de tonnerre, qui éveilla puissamment cette déloyale, lors que moins elle s'y attendoit, & la jetta dans des étranges apprehensions. D'un costé, elle voyoit sa vie terminer en angoisses, & d'ailleurs, elle avoit devant les yeux l'horreur de son crime, & à ses oreilles la voix du sang innocent, qui crioit vengeance de ses impostures. Enfin, allarmée de toutes parts, ne pouvant plus endurer le bourellement de sa conscience, elle declara publiquement les artifices dont elle s'estoit servie pour ruiner la Comtesse : petite satisfaction pour une si grande faute. Le Prince, l'ayant ouï parler, tomba évanouï, tandis que la miserable rendit l'esprit. Revenu de pâmoison, il la vouloit étrangler ; & sçachant qu'elle estoit decedée, à peu tint qu'il ne dechirast sa charoigne à belles dents.

Le Comte ne tarda gueres à avoir avis de cette Palinodie, qui le frappa si vivement, que de la tristesse il passa dans la fureur, et de celle-ci dans la rage, s'arrachant les cheveux & la barbe, renversant tout ce qu'il rencontroit ; mais quand sa memoire lui faisoit ressouvenir du cruel traitement qu'il avoit fait à sa chere & innocente Espouse, il entroit en tel desespoir, qu'il eut volontiers pardonné à qui l'eût tué, pour se voir delivré de tant de furies qui le persecutoient partout où il alloit ; il maudissoit tantost la perfidie de sa marastre, tantost il se prenoit à soy-même, puis detestoit sa promptitude & precipitation ; bref ce n'estoit qu'épouvantables imprécations & sermens execrables de tirer cruelle vengeance des auteurs de cette perfidie.

XVII. Enfin, ne pouvant plus supporter tant d'inquietudes, il s'avisa d'aller chercher le remede à sa douleur, & voir es Isles & Costes Septentrionales s'il pourroit apprendre

quelque nouvelle de la Comtesse, que Dieu pourroit avoir (comme innocente) sauvée du naufrage. Il communiqua son dessein à ses plus affidés serviteurs ; & ayant pris de l'argent, autant qu'il jugea luy estre nécessaire, se mit en chemin, courut toutes les Costes maritimes dans la Bretagne, Normandie, Picardie, Pays-Bas & Flandres, sans trouver aucune chose de ce qu'il cherchoit. Il passa en la Grande Bretagne & es Isles adjacentes, y fit les mesmes perquisitions, mais en vain ; ce qui le fit resoudre à s'en retourner en Bretagne, desesperant desormais son entreprise.

Sur le point de son embarquement, son bon genie l'inspira de passer en Irlande, ce qu'il fit ; & estant arrivé à Beau-Port, il declara à l'Abbé le sujet de son voyage, ce qu'il cherchoit en ce pays. L'Abbé (à qui, peu de jours auparavant, le petit Prince Budoc avoit prédit cette arrivée de son Pere), voyant l'accomplissement de la prediction de son petit Saint, embrassa affectueusement le Comte, l'assurant qu'il estoit le très-bien venu, & que celle qu'il cherchoit n'estoit point loin de là. A cette nouvelle, le Comte ressuscita comme de mort à vie, & sans plus tarder, voulut voir sa femme, que l'Abbé fit incontinent venir avec son fils.

Quand la Comtesse vid son cher mary en sa presence, elle demeura immobile comme une statuë, sans pouvoir dire mot, considerant l'admirable Providence de Dieu, qui par des voyes considerables, commençoit enfin à justifier l'innocence de ses deportemens. La batterie n'estoit que trop forte pour enlever son cœur, qui n'avoit jamais écarté les affections de son mary, mesme dans les plus cuisantes angoisses.

Encore que tant de miseres & langueur eussent beaucoup ruiné la premiere beauté de la Comtesse, si est-ce que son mary la reconneut, & se laissant tomber sur son col, luy donna mille baisers amoureux, & la tenant étroitement embrassée, versoit un deluge de larmes ; ne pouvant quitter celle qu'il avoit tant regrettée & si long-temps cherchée : « *Est-il possible (disoit-il) que ce soit icy ma chere Azenor, que j'ai tant pleurée, comme morte, & tant cherchée depuis nôtre triste départ ? ozeray-je bien regarder cette innocente, qui a trouvé son salut dans les abysses, sa seureté dans la violence des tempestes, la furie des vents & les precipices des escueils ? Que, pour le moins, j'embrasse tes pieds, chere moitié, puisque je ne merite te regarder en face.* » Puis, se tournant vers le petit Prince Budoc son fils, le prit entre ses bras, & le caressant mignardement, s'enqueroit de luy des circonstances & particularitez de leur fortune ; & ayant entendu avec admiration, les miracles que Dieu avoit faits en leur faveur, il en rendit graces à la Bonté Divine qui ne delaisse jamais ses fidels serviteurs.

XVIII. Le voyage du Comte ayant eu une issuë si heureuse, il fit équiper un grand navire pour repasser, avec sa femme & son fils, en Bretagne, resolu d'y vivre désormais, avec eux paisiblement en ses terres ; néanmoins Dieu en disposa autrement : car soit que la fatigue de ses voyages l'eût trop travaillé, soit aussi que la longue tristesse & mélancholie l'eût accablé, soit enfin que cet air grossier & septentrional eût alteré sa complexion & tempérament naturel, il tomba malade d'une langueur, qui ne luy permit pas de se mettre sur mer, pendant laquelle la Comtesse luy rendit toute sorte d'assistances ; ce qui luy perçoit le cœur, la voyant avoir si parfaitement oublié le mauvais traitement qu'elle avoit reçu de luy.

Enfin, la longueur de sa maladie, qui l'affoiblissoit de jour à autre, luy faisant craindre qu'elle en seroit l'issuë, il voulut de bonne heure, mettre ordre au fait de sa conscience, se confessa generalement à l'Abbé, receut les Saints Sacremens de l'Eucharistie & d'Extrême-Onction, demanda pardon à sa femme, donna sa benediction à son fils & passa paisiblement de cette vie à l'autre. Son corps fut porté dans l'Eglise Abbatiale de Beau-Port, où ses obseques, solennellement celebrées, il fut enterré en lieu honorable.

La Comtesse, devenuë veuve, perdit l'envie de revenir en son Pays, & voulut passer

le reste de sa vie en ce pauvre village, ayant parfaitement oublié le monde & tout ce qui le concerne. Dès qu'elle eut congédié les serviteurs de son deffunt mary, elle s'adonna plus que de coûtume, aux œuvres de penitence & mortification, redoublant ses charitez envers les pauvres, selon la portée de son bien. Elle recevoit un singulier contentement de se voir, de riche Comtesse, devenuë pauvre lavandiere; de Princesse de sang illustre, chetive femmelette, inconnuë des hommes; de grande dame honorée & suivie de train & serviteurs, veuve retirée, seulette, méprisée du monde & abandonnée de ses parens. Son exercice ordinaire, c'étoit l'Oraison, y employant tout le temps qu'elle pouvoit dérober à son travail, frequentant l'Eglise où estoit enterré son mary, dont elle arouzoit le tombeau d'abondance de larmes & soulageoit l'Ame de ses prieres, aumônes & bonnes œuvres, surtout de grand nombre de Messes, qu'elle y faisoit celebrer à son intention.

Elle eut ce contentement avant de mourir, de voir le Prince saint BUDOC, son Fils, fouler genereusement aux pieds les grandeurs passageres du monde, &, dédaignant de recueillir les riches successions de ses parents, faire heureusement échange des possessions temporelles avec l'heritage Eternel, lors qu'humblement prosterné aux pieds de l'Abbé de Beau-Port, il recut de ses mains l'habit de Religieux, postposant l'éclat de son Cercle Comtal à l'humilité d'une Couronne Monachale, & son Ecarlatte à un simple & pauvre froc, pour s'asseurer un jour, de la robe d'immortalité. Certes, nôtre Comtesse se trouva alors au comble de ses souhaits, & pouvoit dire comme sainte Monique, quand elle vit son fils Augustin entierement converti à Dieu, qu'elle ne desiroit rien plus en cette vie, puisqu'elle voyoit son cher enfant si avantageusement apointé en la Cour du Roy des Roys, ne souhaitant desormais aucune chose avec plus de passion, que de se voir déliée de son corps & estre avec JESUS-CHRIST. Le Ciel agréa ses desirs, & Dieu, voulant recompenser ses travaux & sa patience, de la Couronne d'immortalité, l'appela à soy après une legere maladie; pendant laquelle elle eut le loisir de se disposer à ce passage, recevoir ses sacremens & donner sa benediction à son fils, lequel l'ensevelit près de son deffunt mary en son Monastere, & s'acquitta de prier Dieu pour le repos de son Ame.

XIX. SAINT BUDOC, resté orphelin de pere et de mere, persevera en sa vocation, & se rendit si parfait, que son Abbé estant decedé, il fut élu en sa place, quelque resistance qu'il y pust faire. Son élection, comme provenante de Dieu, fut volontiers confirmée par le Decret de l'Archevesque Metropolitain, qui le benit solennellement & le renvoya en son Monastere (1) Ayant pris possession de cette Prélature, il commença à faire éclater les talens et les graces singulieres dont le Ciel l'avoit avantaagé, à la Gloire de Dieu & edification de tout le monde.

L'honneur que le Sacerdoce avoit gagné sur l'Esprit des Irlandois, leur faisoit croire que leurs Princes temporels ne regnoient que d'un bras, s'ils ne faisoient alliance de la Prestrise & de la Royauté en une mesme Personne. Ils avoient appris cela des Romains, dont les Empereurs l'avoient ainsi pratiqué, depuis Jules Cæsar, qui le premier unit le Diadème & la Thiare en sa personne; même (ce qui semble étrange), l'Empereur Constantin le Grand & ses Successeurs, tout Chrestiens qu'ils étoient, & si affectionnez à l'Eglise & au Pape, retinrent, par raison d'Etat, le titre de Grand Pontife des Gentils, de peur que laissant aller ce fantôme de Dignité, on ne leur enlevast quelque fleuron de leur Couronne, jusqu'à ce que l'Empereur Gratian le rejetta tout à fait & s'en dépouilla au profit du Souverain Pontife des Chrétiens, le S. Pere de Rome (2). Les Irlandois, ayans

(1) Abbas igitur, unanimi omnium monachorum consensu, à Metropolitano consecratur. Paraph. citée. — A.

(2) Cæsar Baronius, Annal. Eccles. t. 4. ad A. C. 383, num. 6 : inter alia à Zozimo, lib. 4, proditum est, quod cum, insectando idolatriam, Gratianus nomen pariter abjecisset Pontificis Maximi, quod non superstitionis amore, sed juris et potestatis conservandæ gratiâ, ut dictum est, titulo tenus Christiani imperatores hactenus retinuerint. — A.

esté convertis à la Foy, ne laisserent pas cette coustume, & avoient leurs Archevesques pour Roys, chacun en sa Province.

Celuy qui regnoit en cette Province de l'Isle estant decedé, les Etats Generaux s'assemblerent pour faire l'election d'un personnage digne de les gouverner, tant au Spirituel qu'au Temporel ; lesquels ayans consideré l'illustre extraction de nostre saint Abbé, l'innocence de sa vie, l'eminence de sa doctrine, l'integrité de ses mœurs, sa prudence & autres perfections, jugerent sa teste plus propre à supporter une Mitre Couronnée qu'une Cuculle Monachale, & une Croix & Sceptre plus seant en sa main qu'une simple Crosse d'Abbé ; & après avoir conferé ensemble, ils l'éleurent leur Roy & Archevesque & l'enleverent de son Monastere, sans avoir égard aux raisons qu'il alleguoit pour s'en exempter, & le firent solemnellement Sacrer & Couronner.

Ce peuple se promettoit un siecle d'or sous son Gouvernement ; mais comme il avoit accepté ces charges contre sa volonté, aussi s'en voulut-il délivrer deux ans après ; car ne pouvant suporter les mœurs sauvages de ce peuple, qu'il taschoit à adoucir & civiliser, il s'en affligeoit démesurement ; & quand on l'avertissoit de quelque désordre arrivé dans son Diocese, il s'en attribuoit toute la faute. Pour se délivrer de ces angoisses, il resolut de renoncer à l'Archevesché & au Royaume & se retirer en son Monastere, & à cet effet, il fit convoquer les Estats, qu'il pria de consentir à sa démission qu'il proposoit faire, & se disposer à en élire un autre en sa place. Mais au contraire, ils s'y opposerent & mirent des gardes à toutes les avenues de son Palais pour empescher qu'il ne s'enfuit. Cela luy causa une grande perplexité dans l'irrésolution de ce qu'il avoit à faire ; car de passer la mer, c'étoit chose impossible, veu la deffense & l'ordre qu'on avoit donné à tous les ports de l'Isle. En cette angoisse d'esprit, il eut recours à l'Oraison, son refuge ordinaire en toutes ses tribulations. Il estoit prosterné devant l'Autel en l'Eglise Metropolitaine, lors qu'une clarté Celeste remplit l'Eglise, à la faveur de laquelle il apperceut un Ange, qui luy commanda de s'embarquer & de repasser en Bretagne Armorique.

XX. Ce Commandement receu, il fit secretement ses préparatifs, &, sans estre apperceu de ses gardes, sortit de nuit de son Palais & se rendit au bord de la mer, où n'ayant trouvé ny navire, ny pilote, il s'agenouïlla pour prier Dieu, lequel pourveut à son passage par un miracle prodigieux.

Encore que son Palais fut superbement meublé, il ne se servoit pourtant d'autre lit que d'une grande pierre cavée de sa longueur ; laquelle miraculeusement renduë flottante, luy servit de batteau, sur laquelle il monta par le commandement du mesme Ange, qui le rengea promptement et seurement à la côte de Bretagne, en un port situé en la Paroisse de *Porspoder*, Diocese de Leon, puis disparut.

Les habitans du Pays, voyans flotter cette masse sur l'eau, descendirent dans la Grève voir ce que c'estoit ; et, ayans appris du Saint les particularitez de son voyage, ils en loüerent Dieu, tirerent sa pierre hors l'eau, luy edifierent une Chapelle (1) & un petit Hermitage, pour l'obliger à demeurer avec eux ; ce qu'il leur accorda, sachant que telle estoit la volonté de Dieu.

Bien que l'Evesché de Leon eut esté longtemps auparavant, converty à la Foy de Jesus-Christ ; toutefois il y estoit resté quelques reliquats du Paganisme, nommément depuis que Corsolde, General des *Danois*, *Frizons* & *Nortwegues*, s'y estoit habitué & avoit tâché d'y restablir l'Idolâtrie (2). D'ailleurs, l'heresie de Pelagius, passant de l'Isle en la Bretagne, avoit infecté une bonne partie du bas Leonnois ; &, bien que les Evesques de Leon eussent travaillé à purger le champ de leur Eglise de cette yvroye, si est-ce qu'il ne leur avoit si heureusement réüssi, qu'il n'y en fut encore resté, specialement

(1) Devenue, depuis, l'Eglise de *Porspoder*, sur le bord de la mer (M. de Kerdanet).

(2) Voyez d'Argentré, en son Histoire de Bretagne, liv. 2, chap. 14. — A.

és costes de l'Océan Occidental. Ce fut pour le salut de ces pauvres dévoyez, que la Divine Providence guida S. Budoc en ce Pays, afin de convertir les Idolâtres à la Foy, & reduire les Heretiques au giron de l'Eglise. Il commença à prescher de grande ferveur par les bourgs & villages, où incontinent leurs Autels furent ruinez, leurs Idoles brisées, les Temples purifiez et consacrez au vray Dieu. Il erigeoit des Croix par les bourgs & sur les chemins, baptisoit ceux qui se convertissoient, les catechisoit & informoit des principes de la Foy, reconcilioit les Heretiques, administroit les Sacremens aux fidels, le tout avec tant d'assiduité, que c'estoit miracle comment un homme seul y pouvoit fournir. Le soir il s'en retournoit à son Hermitage, où il passoit la nuit en l'Oraison & lecture, puis reposoit un peu sur sa pierre ; & ayant celebré la Messe au point du jour, il s'en retournoit encore continuer ses charitables exercices.

XXI. L'Evesque de Leon averty du fruit que S. Budoc faisoit en son Diocese, le fut visiter & le remercier de la peine qu'il prenoit, le priant de continuer ; & pour mieux l'authoriser en sa Mission, il luy donna pouvoir d'exercer les fonctions Episcopales dans son Diocese, toutefois & quantes qu'il le jugeroit à propos ; mais le Saint, comme vray humble, ne voulut accepter cét offre & se contenta de continuer ses travaux ordinaires pour le salut & utilité de son prochain.

Ayant demeuré un an à *Porspoder*, il s'ennuya de ce lieu, fort incommode, à cause du bruit qu'y faisoit la mer, dont les flots se brisoient continuellement avec violence aux escueils qui estoient aux pieds de son Hermitage ; mais encore plus à cause de la multitude du Peuple qui l'y venoit journellement visiter. Il fit charger sa pierre sur une charette, attelée d'une paire de Bœufs, resolu d'aller où il plairoit à Dieu de le guider. Estant à une lieuë de *Porspoder*, la charette se rompit en pieces, & sa pierre se trouva à terre, au lieu où est à present l'Eglise Paroissiale de *Plourin* ; par lequel signe il connut que Dieu vouloit qu'il demeurât en ce lieu, où il edifia un petit Hermitage, joignant une Chapelle, & continua à Prescher & Catechiser avec tel succez, qu'il en arracha entierement le Paganisme, & se chargea du soin de cette nouvelle Chretienté : « *Qui n'est pas peu d'honneur à Messieurs de PLOURIN, d'avoir eu pour APOSTRE & RECTEUR un ARCHEVESQUE-ROY, Prince issu du Sang des plus Illustres maisons de Bretagne.* » Il fut, du commencement, bien receu de ce peuple ; mais, comme il voulut reprendre quelques libertins, qu'il ne pouvoit reduire par beau à la raison, ils commencerent à s'ennuyer de luy, mépriser ses rémontrances & refuser ses corrections paternelles. Il est vray que plusieurs bonnes ames suivoient ses avis & tâchoient à conformer leur vie à la sienne & imiter ses Vertus ; mais comme le nombre des meschans excede ordinairement celuy des bons, il s'en trouvoit beaucoup plus qui n'en tenoient compte, & mesme s'en mocquoient, lesquels n'ayans pû corriger par ses rémontrances, il fut contraint (pour ôter le scandale de l'Eglise) de les retrancher de la Communion des Fidels, dont ils entrerent en telle fureur, qu'ils resolurent, comme frenetiques, de perdre le medecin qui les vouloit guerir & donner la mort à celuy qui leur procuroit la vie & le salut. Cela le fit resoudre à quitter sa Paroisse pour leur oster l'occasion de commettre un parricide si détestable. Il s'en alla donc en la ville de S. Paul trouver l'Evêque, auquel il rendit compte de sa Mission, puis se démit entre ses mains de ladite Paroisse ; & , ayant receu sa benediction & licence, se retira au regret du Prélat, qui sçavoit estimer la perte qu'il faisoit d'un si saint Personnage & combien grand seroit le dommage qui en reviendroit à son Evêché.

XXII. Dieu l'inspira d'aller à Dol vers S. Magloire, Archevêque de ladite ville, qui le receut comme un Homme qui lui estoit envoyé de la part de Dieu. Il y avoit long-temps que le saint Archevesque méditoit sa retraite & n'attendoit que l'occasion de se démettre de sa Dignité pour se confiner, le reste de ses jours, en quelque desert : il creut que

Dieu luy en fournissoit le moyen, luy ayant adressé S. Budoc, auquel il pût, sans scrupule, resigner son Archevesché ; mais il ne le voulut sans permission du S. Siège. Il pria S. Budoc de faire voyage à Rome, pour traiter de quelque affaire concernant son Eglise, ce qu'il accepta par obediencia, ne sçachant rien du dessein de l'Archevesque, lequel estant en priere, la nuit suivante, apprit d'un Ange que Dieu approuvoit sa retraite au desert & le choix qu'il avoit fait de S. Budoc, luy enjoignant de le faire élire par son Clergé, puis l'envoyer à Rome. Le matin S. Magloire assembla le Clergé, auquel il fit sçavoir sa resolution, le priant de proceder à l'élection d'un autre Pasteur, lui recommandant spécialement S. Budoc, qu'il jugeoit digne de cette charge, & qu'il savoit pour certain lui devoir succeder en cette Dignité. Cette recommandation de S. Magloire, joint les Vertus & qualitez recommandables de S. Budoc, firent qu'il fut élu unanimement de toute la compagnie ; & si-tost qu'il eut accepté, il s'en alla à Rome, bien accompagné d'Ecclesiastiques & chargé de lettres de recommandation de la part des Princes de Bretagne, de l'Archevêque S. Magloire & du Clergé de Dol. Saint Grégoire le Grand, qui tenoit le Siège Apostolique le receut amiablement, confirma son élection, l'honora du saint *Pallium*, & luy ayant donné de belles instructions, le renvoya en son Eglise, où il fut receu de tous les Ordres de la ville, qui luy sortirent au devant & le conduisirent solennellement prendre possession de son évêché. Il entra dans son Eglise, environné du Clergé & de la Noblesse, revêtu des Ornemens Pontificaux, dont la Majesté, jointe à sa gravité naturelle rendoit un éclat admirable, qui ébloüissoit les yeux des spectateurs & faisoit épanouir les cœurs de ce peuple, comme des roses à l'aspect du soleil, parmi les saints Cantiques & les acclamations de joye, dont ils faisoient retentir les voûtes sacrées du Temple Metropolitain. Saint Magloire, s'estant si-bien pourveu de Successeur, sortit de la ville & se retira en un lieu solitaire, où il passoit doucement le temps en œuvres de Penitence & Maceration.

XXIII. Nôtre saint Prélat, de rechef élevé à cette sublime Dignité, parut aux yeux de tout le monde comme un très-Saint Pontife, revêtu interieurement des paremens Mystiques des vertus requises en un saint Evesque.

C'étoit un saint Denys en sublimité de la contemplation, un S. Athanaze en constance, un S. Basile en austerité, un S. Cyprien en generosité, un S. Grégoire en vigilance et sollicitude Pastorale. On remarquoit en luy la douceur d'un S. Augustin, la Majesté de S. Ambroise, l'éloquence de S. Chrysostome, le mépris du monde de S. Hylaïre, la vigueur de S. Cyrille, la discretion de S. Melaine, la liberalité de S. Exupere, la charité de S. Paulin, la foy de S. Grégoire Taumaturge, la force de S. Leon, l'assurance de S. Loup & la confiance de S. Martin.

Il étoit doüé d'une sagesse plus qu'humaine, qui luy faisoit mépriser les choses perissables & arrester son esprit en consideration des choses Celestes & Eternelles.

La Justice luy faisoit considerer les necessitez spirituelles & temporelles de son peuple, & la charité le portoit à l'assister paternellement.

La force le roidissoit à la deffense du Tabernacle, pour soutenir la Religion comme une forte colomne de diamant, & deffendre son Eglise contre les efforts de ses ennemis visibles & invisibles.

La temperance regloit son vivre & ordonnoit en luy une singuliere sobriété, ne prenant de viandes que pour la simplicité, affligeant son corps de rigoureuses penitences. Et considerant qu'il avoit les Anges pour temoins de ses deportemens, & les hommes pour syndiqueurs de ses actions, dont les plus aveuglez en leurs propres affaires avoient des yeux d'Argus pour remarquer celles des Prélats, exposez (comme la Cité Evangelique) sur la cime du mont élevé de la perfection Chrétienne ; il tâchoit à les composer en telle sorte, que Dieu en fut glorifié & son peuple edifié.

Il avoit un soin particulier du Culte de Dieu, & avoit l'œil à ce que le Service Divin se celebrât avec majesté & solennité, tant en son Eglise Metropolitaine, qu'és autres de sa juridiction, assistant ponctuellement au Chœur, s'il n'étoit diverti pour affaire très-nécessaire.

Quand il celebrait les saints Mystères de la Messe, c'étoit avec une Majesté si grave, meslée d'une humilité si profonde, qu'il donnoit de la devotion aux plus froids & indevots.

Il distribuoit à son Peuple le pain de la parole de Dieu, & entretenoit dans les Monasteres des jeunes hommes qu'il y faisoit étudier & élever à la vertu, pour en faire, un jour, des Recteurs & Curez par les Paroisses champêtres de son Diocese.

Il étoit exact en ses visites, qu'il faisoit en personne : tellement ennemi de la vanité & de ses aises, que rarement il alloit à cheval, & ne menoit aucun train ny suite, que ses simples Officiers, retenant parmy les honneurs & l'éclat de sa Dignité, l'humilité & austerité qu'il avoit apprise dans le monastere.

Il châtoit rigoureusement les fautes des Ecclesiastiques, sans acception ny exception de personne, & vouloit que son Clergé parût d'autant plus en vertu au delà du reste du peuple, qu'il le surpassoit en excellence & Dignité, n'ignorant pas combien le bon exemple des Ecclesiastiques importe au bien de la Republique.

Quand il vacquoit quelque Siège dans sa Province, il faisoit tout son possible pour les faire remplir de dignes Prélats, & ne conféroit les Benefices de son diocese qu'à des personnes Doctes & de bonne vie, dont il prenoit le choix dans les Monasteres, comme en des Seminaires de pieté et de doctrine.

Pour maintenir le bon ordre qu'il avoit établi, il tenoit réglément ses Synodes Diocesains, & aux occasions, des Conciles Provinciaux, dont il faisoit exactement observer les Decrets & Ordonnances à tous ses sujets.

Il estoit entier en ses Jugemens, équitable en ses resolutions, pur en sa conscience, sobre & frugal en ses repas, fervent en l'Oraison, patient és adversitez, modeste és prosperitez, affable en sa conversation, retenu & circonspect en ses discours, veritable en sa Doctrine, zélé en ses Prédications, soigneux en sa Charge, passionnément jaloux de la Gloire de Dieu, et desirieux du salut des Ames ; & comme Dieu l'avoit établi chef de son peuple, en une Dignité si relevée, aussi tâchoit-il à se rendre le plus approchant de Dieu qu'il luy estoit possible, par la pratique de ces belles Vertus.

Retournons à S. Magloire, & voyons ce qui se passoit en sa solitude (1). La Vertu a beau se cacher, elle sera toujours recherchée ; l'honneur la suit, comme l'ombre fait le corps, & plus elle le veut mépriser, plus elle suit. Nôtre saint Solitaire croyoit avoir trouvé le repos tant désiré, au profond de ce desert, où éloigné du bruit & tracas du siecle, il pût passer doucement le reste de ses jours, & se disposer au dernier passage ; mais il en advint tout autrement : car son peuple, ne pouvant supporter son absence, y abordoit avec telle affluence, que son Hermitage ressembloit mieux à une ville peuplée qu'à un desert écarté & inhabité, ce qui le fit resoudre à sortir tout à fait de la Bretagne & s'en aller plus loin ; mais avant de rien executer, il voulut conferer avec nôtre S. Archevesque, lequel l'en dissuada, luy representant qu'il ne pouvoit, en bonne conscience, se soustraire aux Ames dont Dieu luy avoit commis le gouvernement, & bien qu'il s'en fût déchargé sur autrui, il ne leur devoit toutefois refuser son assistance & la consolation Spirituelle qu'elles attendoient de luy. Saint Magloire crut ce conseil & persevera, le reste de ses jours, en cette solitude.

XXIV. Saint Budoc ayant très-Saintement gouverné son Eglise l'espace de vingt ans, il pleut à Dieu mettre fin à ses travaux et donner commencement à sa gloire. Il tomba

(1) Voyez le Dialogue de ces deux saints en la vie de St. Magloire, chez Surius, tome 4, le 24 octobre, nombres IV et V. — A.

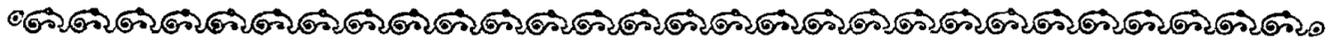
malade, environ la my-Novembre de l'an 618. & connoissant que cette maladie devoit terminer le cour de sa vie, il donna ordre aux affaires de son Eglise & de sa Famille; & se ressouvenant que lors qu'il quitta la Paroisse de Plourin, il avoit excommunié quelques-uns, qui s'étans depuis repentis, luy avoient demandé l'absolution, il les absoût avant mourir; puis commanda à un de ses Aumôniers, nommé Hydultus, de separer après sa mort, son bras droit du reste son corps, de le porter à Plourin, d'en donner la benediction au peuple de ladite Paroisse, en signe de l'absolution qu'il leur avoit octroyée, & de le leur laisser pour gage du souvenir qu'il auroit d'eux, quand il seroit au Ciel; exhorta les Religieux de Kerfeunten à perseverer en leur vocation, leur donna sa benediction; & sentant ses forces diminuer, il receut devotement les Sacremens de l'Eucharistie & Extrême-Onction, qui luy furent administrez, en presence de ses Chanoines, par l'Archidiacre S. Genevæus (qui lui succeda à l'Archevêché) & ayant passé la nuit en colloques amoureux & devotes meditations, les mains & le cœur levez vers le Ciel & la veuë arrestée sur un Crucifix, il rendit son Ame à Dieu le 18. Novembre 618. laquelle en presence de tout le peuple, les Anges porterent dans le Ciel, chantant une melodieuse musique.

Son Corps dépoüillé de son Cilice & revêtu des Ornemens Pontificaux, fut exposé dans la salle de l'Archevêché, & de là porté en l'Eglise, où ses obseques solennellement celebrées, on l'enterra dans le Chanceau, en presence de plusieurs Princes & Seigneurs de Bretagne & de grande multitude de peuple, pour l'utilité desquels Dieu opera & opere, tous les jours plusieurs Miracles, par l'intercession de ce saint Prélat.

XXV. La Ceremonie de l'Enterrement achevée, l'Aumônier Hydultus, memoratif de ce que le Saint luy avoit commandé, prit le Bras droit qu'il avoit separé du Corps & le mit reverement dans une quaisse pour le porter à Plourin; & un soir ayant pris logis au bourg Paroissial de *Brech* (1), Diocese de Vennes, il mit le S. Bras dans un coffre, dont l'hôtesse lui avoit baillé la clef pour y serrer ses hardes. Advint qu'un certain personnage, s'étant assis sur le coffre, devint à l'instant muet & perclus de ses membres. Cét accident inopiné étonna tout le monde; ne pouvant sçavoir la cause, ils s'aviserent d'ouvrir le coffre & de fouïller parmi les hardes de l'Aumônier, où ils trouverent la Ste Relique, avec les verbaux & assurances necessaires. Alors le pauvre homme, se laissant tomber par terre, demanda humblement pardon à Dieu & à saint Budoc de l'irreverence qu'il avoit commise envers sa Relique, & puis se leva sain & dispos, louant Dieu & le S. Prélat. Le recteur de la Paroisse, ayant esté present à ces Miracles, se saisit de la clef de ce coffre, & le lendemain vint avec ses Prêtres, en solennelle Procession, leva la Ste Relique, qu'il porta en son Eglise, sans la vouloir rendre à l'Aumônier Hydultus, qui ne peut obtenir autre chose, après de grandes importunitéz, que de la pouvoir baiser entre les mains du Recteur & en presence du peuple. Il s'approcha donc de l'Autel, fit devotement sa priere, & le saint Bras luy étant présenté, il prit si bien son temps & ses mesures, qu'il atrapa entre ses dents le Poulce, le second & le troisième Doigt de la main & les mordit si serré, qu'il les coupa & emporta à Plourin, donna la Benediction au peuple de la part de son deffunt Maître, & y laissa ces Reliques, qui furent richement enchassées, & soigneusement conservées, jusqu'à nôtre temps, Dieu les ayant honorées de plusieurs grands miracles (2). Anciennement on faisoit par ordonnance de Justice, outrer les sermens sur les Reliques de S. Budoc, qu'on posoit à cét effet sur son navire miraculeux, & se trouvoit que ceux qui juroient faussement ne passoient le jour & an, sans estre rigoureusement châtiez.

(1) Brech, en breton, signifie bras, peut-estre ce bourg a-t-il esté ainsi nommé de l'honneur qu'il a eu de posseder, comme précieuse relique, ce bras du St. Budoc. — A.

(2) Une main du saint et une partie de l'un de ses bras se trouvent encore à Plourin. St. Budoc est le patron de cette dernière église et de celle de Porspoder. (M. de Kerdanet.)



## RÉFLEXIONS SUR CETTE HISTOIRE

### ET LE FRUIT QU'ON EN PEUT TIRER.



**D**E cette histoire nous apprenons le peu d'assurance qu'il y a és faveurs & prosperitez du monde, qui comme flots de verre, se vont briser contre les écueils de l'adversité.

Apprenons que les hommes, comme fresles vaisseaux, voguans sur cette grande mer, pleine de perils et de dangers, sont exposez nuit et jour, à la violence des tourbillons impetueux de la fortune dont le charriot est toujours roulant sur les sentiers glissans d'une perpetuelle inconstance.

De cette marâtre jalouse, apprenons combien pernicieux sont les effets de cette furieuse passion & forcené élancement, qui porte les ames basses & plattes à des desseins desesperes, depuis qu'elle les a une fois assujetties à sa tyrannie.

C'est une rage & vraye forcenerie, qui renverse & bouleverse l'usage de la raison, partout où on luy permet de se rendre la plus forte; excite de terribles broüilleries és esprits les mieux timbrez, & enfante de merveilleux prodiges és plus forts jugemens.

Cette passion brutale porta la Royne Clytemnestre au massacre du Roy Agamemnon son mary, sur un simple soupçon qu'il carressât, à son préjudice, la belle Chryseïde, arma Arsinoë de rage, pour ravir la vie au sien sur le doute qu'il aymât desordonnément Berenice (1), causa l'assassinat de Nicanor par sa femme Cleopatre, jalouse de ce qu'il partageoit trop avantageusement ses affections en faveur de Rhodigyne (2), & porta l'esprit barbare de la cruelle Medée à l'infanticide de ses propres enfans, qu'elle fit manger, en sauces déguisées à son mary, sur l'ombrage qu'elle prit qu'il changeât de couche (3). Voila les effets de cette passion aveugle, autant redoutable aux âmes relevées par dessus le commun des hommes, comme elle semble méprisable aux esprits communs & populaires.

C'est une dangereuse maladie d'esprit (dit Ciceron) qui procede d'un dépit de ce qu'un autre jouïsse de la chose dont on a ardemment recherché la possession (4).

Ou bien (dit Chrysippe) de la crainte que l'on a, qu'une chose ne se communique à autre, qu'on ne voudroit partager avec personne (5).

Elle naist pour l'ordinaire des plus precieuses amours, comme les vers des plus belles fleurs.

C'est un ruisseau trouble & empoisonné, bien qu'il tire son origine de deux belles sources, de l'amour et de l'honneur.

Elle se forme dans la fantaisie, s'entretient dans les soupçons, s'accroist par les

(1) Clytemnestra, Zelotypa Agamemnonis Regis, mariti sui, suspicando eum adamare Chryseiden, ipsum occidit; Arsinoë occidit Demetrium, putans ab eo diligi Berenicen. Cornel. in cap. 9 Eccles. v. 1. — A.

(2) Cleopatra Nicatorum interemit, ob zelum Rhodigynæ, sororis Phaartis Regis. Appian. in Syriac. — A.

(3) Medæa suspicans virum suum aliàs adamare, ut de eo ulcisceretur, proprias proles, quas ab eo susceperat, occidit, eique apposuit. Vide Ovid. de Art. lib. 1.

Nec dolor armasset contrà sua viscera matrem.

Quæ socii damno sanguinis ulta virum est. — A.

(4) Zelotypia est ægritudo mentis, ex eo quòd alter quoque potiatur eo quod ipse concupiverit. Cicero, Tuscul. quæst. 4. — A.

(5) Zelotypia est ægritudo animi, ex eo proveniens quòd timeatur ne adsit alteri quod cum nemine velit habere commune. Chrysip. — A.

ombrages, se nourrit de mauvaises humeurs par la curiosité, se repaist d'impostures par la medisance, & a toujours les yeux si chassieux, qu'elle ne peut supporter le moindre rayon de la vertu, ou prospérité du prochain.

Elle partage les couronnes & les couches, ternit & fanit ce qu'il y a de verdure & sincérité dans les plus chastes & cordiales amitez, trouble le repos des familles, broûille de mille embarras & intrigues, les affaires des ménages, déchire les alliances, arme les plus proches les uns contre les autres, suggere des barbaries plus que Phalariques; bref, enfante des monstres de querelles, de fureurs, de rages, de meurtres; & après avoir tourmenté tout le monde, se consume soy-mesme dans les flammes Vesuviennes de sa propre malice (1).

Le Roy Dom Alphonse d'Arragon, Prince tres-judicieux, doüé d'un esprit vif & prompt en reparties, autant qu'hommes de son temps, interrogé, un jour, comme on pourroit bannir la jalousie d'un ménage, répondit sagement en deux mots, que cela se feroit aisément, si la femme se rendoit volontairement aveugle & le mary sourd (2): ce sage Prince voulant dire, par cet Apophtegme Laconique, qu'une femme trop oculative & clair-voyante, prend ombrage de tout & s'allarme de la moindre familiarité que son mary contracte avec d'autres femmes, sous quelques pretextes que ce puisse estre, d'où naissent les plaintes, les noises & enfin la jalousie formée; & le trop grand babil d'une femme est capable de donner martel en teste à un mary, pour peu soupçonneux qu'il puisse estre.

Contemplez encore en cette miserable creature la vraye image d'une ame noire & criminelle, qui, se trouvant engagée dans un déplorable embarras d'iniquitez, & comme accablée des habitudes du peché, ne pouvant plus durer, tant elle se sent troublée & inquietée, se jette à corps perdu dans le desespoir comme un autre Caïn; bien que les remords de sa conscience ne luy donnent aucun repos, nonobstant, elle persevere toujours opiniâtrément en sa malice.

Il n'y a supplice si cruel que la conscience sanglante & ulcerée d'un pecheur obstiné: c'est un ver qui luy ronge continuellement les entrailles, une vipere qui luy picque incessamment le cœur.

Le Prophete Isaye la compare aux petits herissons, lesquels, à mesure qu'ils croissent, font aussi croistre leurs piquerons (3). Mille remords, mille apprehensions, autant incapables de repos, qu'elles sont capables de boureler une Ame maligne et obstinée.

C'est la mere de la crainte, de la terreur, de l'épouvante (dit S. Chrysostome (4); un grand registre, dans lequel le pecheur, enregistrant un grand nombre de pechez (5), y trouve enfin au pied sa condamnation écrite en grosses lettres.

C'est un fardeau insupportablement pesant (6), un cruel bourreau & persecuteur interieur, qui crucie l'esprit, avec plus de cruauté, que tous les suplices imaginables ne sçauroient tourmenter le corps (7).

De la Comtesse *AZENOR*, nous apprendrons combien précieux sont les fruits d'une conscience pure, innocente et tranquille, qui luy conserva dans toutes ses disgraces, une égalité d'esprit inébranlable, une patience invincible, une entiere resignation à la

(1) Zelotypia est causa omnium rixarum. suspicionum, cœdium, omniumque malorum. Tyraquellus, lege connub. 13, num. 28 et seq. et lege 1 connub. 1 et seq. — A.

(2) Si uxor cæca, maritus vero surdus sit. Panormit. In vitâ Alphonsi Regis Arrag. — A.

(3) Ponam eam in possessionem ericii. Isa. cap. 14, v. 23. — A.

(4) Conscientia peccatoris formidinis mater. Chrysost. in Psalm. — A.

(5) Conscientia est codex in quo quotidiana peccata describuntur. Idem. In Psalm. 50. — A.

(6) Conscientia est vitiorum insectatrix et carnifex, quâ judice, nemo nocens absolvitur, etc. Sontis et scelerati mens habet nescio quos internos carnifices. Philip. Beroald. Comment. In Cic. — A.

(7) Vir iniquus et afflictus conscientia plus mali patitur quàm is qui in corpore castigatur et plagis cœditur. Pythag. Samius. — A.

volonté de Dieu & une humble soumission aux Arrests équitables de sa Providence; bref, une débonnairété de cœur envers tout le monde & même ses plus cruels & conjurez ennemis (1).

La serenité d'une bonne conscience, c'est un banquet continuel (dit le Sage (2);) la plus douce consolation d'une ame sainte, la plus ancienne gouvernante & la plus sainte maîtresse de la vie (3), non moins nécessaire pour plaire à Dieu, que la bonne renommée peut estre en estime envers les hommes (4).

En elle consiste la force & la vigueur de l'âme, sa vraye joye, son singulier contentement, & la où elle trouve une retraite assurée dans le fort de ses adversitez (5).

C'est le champ que Dieu comble de benedictions, le Temple sanctifié du vray Salomon, le jardin clos & scellé ou l'âme s'entretient & se recrée spirituellement avec son Dieu, l'Arche d'Alliance, le Reclinatoire doré de la Sagesse Eternelle, la salle nuptiale de l'Agneau sans macule, le Palais Royal du Saint-Esprit, la conservatrice de la Religion, le livre clos & scellé durant cette vie, qui doit estre tout de grand ouvert le jour du Jugement, en face des Anges et des hommes, à la honte & confusion des mechans, mais à la Gloire Eternelle des Justes (6).

En saint Budoc nous admirerons & adorerons tout ensemble les jugemens incompréhensibles & les voyes investigables par lesquelles la Divine Providence conduit ses Eleus à la fin pour laquelle elle les a creés; les menant par les chemins raboteux de la tribulation pour les mettre dans le droit sentier qui conduit à la Bien-heureuse felicité; les consolant en ce penible & perilleux voyage de l'esperance de la possession du Royaume des Cieux; honorant leurs travaux & souffrances d'une riche moisson de merites & de prodigieux Miracles, & enfin les Couronnant de la glorieuse guirlande dans le Ciel avec saint Budoc & tous les Bien-heureux (7).

## ANNOTATIONS.

### SAINT BUDOC DANS L'HISTOIRE ET DANS LA LÉGENDE (A.-M. T.).

**V**oici l'un des saints les plus populaires dans la Basse-Bretagne à laquelle il appartient par son extraction, si du moins nous en croyons la tradition, mais la légende le fait naître sur mer, vivre d'abord en Irlande, puis succéder à saint Magloire sur le siège épiscopal de Dol; il ne résida donc jamais dans les pays de Gouelo et de Tréguier, ne demeura que peu de temps en Léon (trois pays où Albert fixe l'origine de ses parents), et il ne visita probablement jamais la Cornouaille où il est néanmoins plus honoré que partout ailleurs. Son culte y est

(1) *Tranquilla conscientia omnibus est dulcis, nulli gravis, utitur amico ad gratiam, inimico ad patientiam, cunctis ad benevolentiam, quibus potest ad beneficentiam, cui Deus nec sua peccata imputat, quia non fecit; nec aliena, quia non approbavit. nec negligentiam, quia non tacuit; nec superbiam, quia in unitate permansit, Hugo, lib. 2 de animâ. — A.*

(2) *Secura mens quasi jube convivium. Proverb. 15. — A.*

(3) *Quid dulcius aut quietius bonâ conscientia, quæ nec damna rerum, nec verborum contumelias formidat. S. Bernadus. Vacare culpâ maximum solatium est; conscientia rectæ voluntatis maxima consolatio est rerum incommodarum. Cicero. — A.*

(4) *Duo sunt tibi necessaria: conscientia et fama; conscientia propter Deum, fama propter proximum. S. Amb. de officiis ep. ad Constantium. — A.*

(5) *Fortitudo tua, fiducia fidelis conscientia. S. Bern. lib. 3 de Consider. Conscientia piorum gaudium magnum est, impiorum pœna summa. S. Anselmus ad Cor. — A.*

(6) *Conscientia bona est ager benedictionis, templum Salomonis, hortus deliciarum, arca testamenti fœderis, reclinatorium aureum, aula Dei, habitaculum spiritus sancti, titulus religionis, liber signatus et clausus, sed in die judicii aperiendus. Hugo, lib 3 de Animâ. — A.*

(7) *Justum deduxit Dominus per vias rectas et ostendit illi regnum Dei et dedii illi scientiam sanctorum, honestavit illum in laboribus et complevit labores illius, etc. Sapient. 3. — A.*

établi surtout aux bords de l'océan; sur les côtes charmantes de *Beuzec-Cong*, sur les rivages du *Cap-Sizun* et du *Cap-Caval* si beaux sous le ciel bleu, si terribles pendant la tempête.

Brizeux fait de saint Budoc (ou *Beûzec*) le patron invoqué par « les pillers de côtes. »

Aux premiers sifflements du vent d'ouest sur leurs bords,  
Semblables à des loups qui vont manger les morts,  
Hommes, femmes, poussant des hurlements de joie,  
Sont accourus, tous prêts à fondre sur leur proie,  
Et, comme souteneurs de leurs affreux desseins;  
O profanation ! ils invoquent les Saints !

Barbares chevelus, hydeuses Valkyries,  
Aux fureurs de la vague unissant leurs furies ;  
Plus les immenses voix de la mer grandissaient,  
Plus montait leur prière effroyable ; ils disaient !

« Vous êtes, ô *Beûzec*, le patron de ces côtes,  
» C'est vous. qui chaque hiver, nous envoyez des hôtes,  
» Et les larges vaisseaux ouverts sur ces brisants,  
» A vos fils dévoués, bon saint, sont vos présents.  
» Ah ! comme cette nuit, votre digne servante,  
» Au cœur des étrangers doit jeter l'épouvante !  
» Comme elle tend vers vous ses bras, prêts à saisir  
» Tout ce qui, condamné du ciel, n'a qu'à périr !  
» Vous aurez votre part, *Beûzec*, et la plus riche :  
» Deux chandeliers de cuivre aux coins de votre niche.  
» Laissez donc le courroux de la mer éclater !  
» Avec Dieu, cette nuit, venez nous visiter ! » (1).

Des chrétiens ont-ils vraiment « élevé vers le ciel cet exécrable vœu ? » — J'en doute; je n'ai pas non plus entendu « les mariniers chanter sa légende, dans la tempête, et en se rendant au Pardon » (2), mais je n'en maintiens pas moins que saint Budoc est très honoré en Basse-Bretagne, et j'admets que sa légende doit être très ancienne, car « elle a la forme rythmique de certaines pièces de *Lywarc'hen*, barde gallois du sixième siècle, forme que n'offre, à ma connaissance (3), aucun autre poème armoricain. »

« La strophe, qui est de quatre vers octo-syllabiques, rimant deux par deux, présente régulièrement à la fin du premier vers deux pieds de surérogation sans rime. Tout dans la pièce, costume, mœurs et usages, la langue même, çà et là, offre un caractère d'antiquité parfaitement en harmonie avec cette forme singulière. »

Et cependant malgré son antiquité, « cette ravissante version populaire, où l'on sent passer un vrai souffle bardique » est traitée avec un suprême dédain comme document historique; M. de la Villemarqué dira : « On ne sait absolument rien d'historique sur Azénor, sinon qu'elle eut pour père Audren, chef des Bretons Armoricains, fondateur supposé de la ville de Chatel-Audren, mort vers l'an 464, et pour fils Budok... » M. de la Borderie portera un jugement analogue : « Le successeur de saint Magloire, saint Budoc — nanti d'une très belle légende parfaitement fabuleuse, œuvre d'un clerc d'une très brillante imagination — n'a pas d'histoire. » M. Guillotin de Corson : « Saint Budoc, religieux du monastère de Dol, fut choisi par saint Magloire pour lui succéder sur le siège épiscopal de cette ville. Quoiqu'on ait écrit de longues légendes sur ce saint, on sait peu de chose de positif à son sujet. Baudry, l'un de ses successeurs, dit qu'il fit le voyage de Jérusalem, d'où il apporta de précieuses reliques à Dol, qu'il mourut le 8 décembre et qu'il fut inhumé dans sa cathédrale. Sa fête se célébrait le 9 décembre. » (*Pouillé de Rennes*, T. I, p. 392.) Le même savant historien dit ailleurs :

(1) Brizeux, *les Bretons*, Chant IX.

(2) Vicomte Hersart de la Villemarqué. — *La Tour d'Armor (Argument)*.

(3) C'est encore M. de la Villemarqué qui parle.

« A Landrieuc la tradition dit que saint Budoc naquit en ce lieu. Ce n'est pas impossible, car D. Lobineau pense que ce saint évêque était originaire des environs de Dol. Le village de Landrieuc est très ancien et a dû avoir jadis une certaine importance, puisqu'il a donné son nom à la paroisse (Rozlandrieuc, dans le doyenné, l'archiprêtré, l'archidiaconé de Dol, autrefois du diocèse de ce nom, maintenant du diocèse de Rennes); quelques-uns prétendent même que ce fut à l'origine le centre de la population et que l'église s'y trouvait. » (*Pouillé*, T. V, p. 716). La chapelle qui avait remplacé cette église n'existe même plus aujourd'hui.

On a reproché à Dom Lobineau de manquer d'imagination. Il en a fait preuve une fois cependant : c'est quand il a voulu caractériser par des épithètes énergiques la légende de saint Budoc « dans la chronique de saint Briec, et dans quelques vieux bréviaires. » Elle est (d'après lui) si romanesque et si ridicule, qu'on ne peut rien lire de plus extravagant; — « ..... ce n'a été que depuis la fondation de l'Abbaïe de Beauport en Goello qu'on a fabriqué cette impertinente pièce, dans laquelle on ne croit pas qu'il y ait rien de vrai. »

Il nous faut arriver à M. de Kerdanet pour trouver une appréciation différente; pour lui, il y voit autre chose « qu'un conte plein de charme et d'intérêt, un conte dont le sujet est bien conduit, où le merveilleux est bien amené... cette légende a toutes ses preuves dans la tradition et dans les actes des églises de Dol et de Léon. »

De simples *leçons* de bréviaires ne constituent pas sans doute des documents historiques à l'abri de toute critique sérieuse; toutefois nous répugnons à croire que ces *leçons* auxquelles Albert Le Grand dit lui-même avoir fait de larges emprunts, soient de pures fables, et s'il s'y trouve des embellissements, fruits d'une imagination trop poétique, ne peuvent-ils pas s'y être alliés à une large part de vérité? Quoi qu'il en soit, à la suite du chef-d'œuvre d'Albert Le Grand, nous donnons ici le chef-d'œuvre d'un poète anonyme, traitant le même sujet. Il se trouve à la fin du *Barzaz-Breiz* (troisième partie : *Légendes et Chants religieux*).

## TOUR ANN ARVOR

IES KERNE.

## I. \*

— Piou ac'hanoc'h-hu a welaz, — mordud,  
E-beg ann tour, e-ribl ann treaz;  
E-beg tour krenn kastel Arvor  
Daoulinet itron Azenor?

— Ann itron hon euz-ni gwelet, — o trou, —  
E prenestr ann tour daoulinet  
Drouglivet he chod, du he zae,  
Sioul he c'halon koulskoude. —

## II.

Arru kannadourien eun deiz, — enn hanv, —  
Huela goad demeurez a Vreiz,  
Sternou arc'hant, dillad melen;  
Kezek glaz, frank ha ruz ho froen.

Ar gedour aba ho gwelaz, — o tont, —  
Da gaout ar roue a eaz :  
— Setu daouzeg o tont d'al lae,  
Digoret vo ar persier d'he?

## LA TOUR D'ARMOR

DIALECTE DE CORNOUAILLE.

## I.

— Qui d'entre vous, hommes de mer, a vu,  
au haut de la tour qui s'élève au bord du  
rivage, au haut de la tour ronde du château  
d'Armor, madame Azénor agenouillée?

— Nous avons vu madame agenouillée,  
seigneur, à la fenêtre de la tour; ses joues  
étaient pâles, sa robe noire, et son cœur calme  
cependant. —

## II.

Un jour d'été, arrivèrent des ambassadeurs  
du plus noble sang de la Bretagne; harnais  
d'argent, habits jaunes; chevaux gris aux  
larges narines rouges.

La sentinelle, dès qu'elle les vit venir, alla  
trouver le roi.

— En voici douze qui montent, les portes  
leur seront-elles ouvertes?

— Ra vo ar persier digoret, — gedour, —  
Ra vint seder digemeret;  
Ra vo savet ann dol timad;  
Pa zigemer, digemer mad.

— A-berz mab hor roue 'm omp deut, — otrou, —  
Da c'houlenn ho merc'h da bried,  
Da c'houlenn ho merc'h gand enor,  
Da bried ho merc'h Azenor.

— Losket awalc'h a vo gant-han, — va merc'h, —  
Potr huel ha koant, a glevann;  
Koant hag huel va merc'h ivez,  
Kun evel evn, gwenn evel lez. —

Eskob Is eured a lidaz, — laouen —  
Ha pemzek deiz krenn a badaz;  
Pemzek deiz banvez ha koroll;  
Ann delenourien enn ho roll.

— Da eo gan-hec'h va greg ioliz, — breman, —  
Ma 'z aimp-ni d'ar ger war hor c'hiz?  
— Ne rann forz, va fried nevez,  
Lec'h a iefec'h me iei ivez. —

He mamm-gaer evel m'he gwelaz — arru —  
Gand ann erez-tag a vougaz;  
— Ober a rai ann holl breman  
Fouge gand ar beg melen-man!

Ann alc'houez nevez a garer, — setu! —  
Ann alc'houez goz a zisprizer,  
Ha koulskoude peur-liesa  
Ann alc'houez goz zo ann esa. —

Ne oa ked eiz miz achuet, — me gret, —  
D'he lez-vab e deuz lavaret :  
— Da ve gen-hoc'h-hu, potr a Vreiz  
Diwall al loar demeurez ar bleiz?

Leket evez, ma em c'hredet, — sellet, —  
Ober a reot mar n'hec'h euz gret;  
Leket evez d'ho prud, otrou,  
Miret ho nelz deuz ar goukou.

— Ma e-leal am c'helennet, — itron —  
Bremaig hi a vo bac'het;  
E-barz ann tour krenn vo laket,  
Hag a-benn tride vo devet.

## III.

Ar roue koz dal 'm'a glevaz — ar vrud —  
Leiz he galon goela 'reaz  
Ha sachat deuz bleo gwenn he benn :  
— Goa me! goa me! dre ma onn hen! —

(1) A passer la nuit a la belle étoile, à être mis à la porte.

— Que les portes leur soient ouvertes,  
sentinelle; qu'ils soient gracieusement reçus;  
que la table soit à l'instant dressée : quant à  
recevoir, il faut recevoir bien.

— Nous venons de la part du fils de notre  
roi, seigneur, demander votre fille en mariage,  
demander, avec révérence, en mariage votre  
fille Azénor.

— Ma fille lui sera accordée avec plaisir;  
il est grand et beau, me dit-on; belle et grande  
est aussi ma fille, douce comme un oiseau,  
blanche comme du lait. —

L'évêque d'Is célébra joyeusement les noces,  
et elles durèrent quinze jours, quinze jours de  
festins et de danses; les joueurs de harpe à  
leur poste.

— Maintenant, ma gentille épouse, voulez-  
vous que nous retournions chez moi?

— Cela m'est égal, mon jeune époux,  
partout où vous irez, j'irai avec plaisir. —

Quand sa belle-mère la vit arriver, elle  
étrangla, elle étouffa d'envie :

— Maintenant tout le monde va s'enor-  
gueillir de ce bec jaune-ci!

Les clefs nouvelles on les aime, — voilà;  
— les vieilles clefs on les dédaigne, et cepen-  
dant le plus souvent les vieilles clefs sont les  
plus commodes. —

Huit mois ne s'étaient pas écoulés, je crois,  
qu'elle dit à son beau-fils :

— Aimeriez-vous, fils de la Bretagne, à  
défendre la lune du loup (1) ?

Prenez garde, si vous m'en croyez, tenez, si  
cela ne vous est pas encore arrivé, cela vous  
arrivera; prenez garde à votre réputation,  
seigneur, préservez votre nid du coucou.

— Si votre conseil est loyal, madame, on  
va l'emprisonner sur l'heure; l'emprisonner  
dans la tour ronde, et dans trois jours elle sera  
brûlée vive. —

## III.

Quand le vieux roi apprit la nouvelle, il  
versa d'abondantes larmes, et arrachant ses  
cheveux blancs : — Malheur à moi! malheur  
à moi! j'ai trop vécu! —

Ar roue koz a c'houlenne — paour-kez ! —  
 Gand ar verdaidi neuze :  
 — Merdaidi, na nac'het ket :  
 Daoust hag ema va merc'h devet ?  
 — Ho merc'h ne d-eo ket devet c'hoaz, — otrou —  
 Devet a vo a-benn warc'hoaz ;  
 Ma hi ato e beg ann tour,  
 O kana he c'hleviz neizour.  
 O kana he c'hleviz neizour, — otrou —  
 Kana sioul, — oh ! — kana flour :  
 « Ho pezet, ho pezet true,  
 True out-ho, o va Doue ! »

## IV.

Azenor o vonet d'ann tan, — ann deiz —  
 Ken dibreder evel eunn oan,  
 Gwenn he dillad, ha diarc'henn,  
 Flak war he skoa he bleo melen.

Azenor o vonet d'ann tan — paourez —  
 Holl a lare braz ha bihan :  
 Pec'hed eo, zur, pec'hed marvel  
 Devi eur c'hreg tost da c'henel ! —

Holl hirvoude braz ha bihan, — enn hent —  
 Nemed he mamm-gaer he unan :  
 — Ne d-eo ket pec'hed nemet mad,  
 Mouga ann aer gand he c'hofad.

Plantet c'houez, tanourien seder, — plantet. —  
 Ma pego ann tan ruz ha ter !  
 — Plantomp c'houez, potred, d'ann tiz-vad,  
 Ma pego ann tan-ma ervad ! —

Kaer en devoant c'houea ha c'houei — c'houea, —  
 Na bege ann tan dindan hi ;  
 C'houei, c'houca, c'houea, c'houei,  
 Na zeue ann tan da begi.

Ar penn-barnour dal' ma welaz — ar bec'h —  
 Souezet a-grenn a jomaz :  
 — Boemet, me chans, ann tan gant-hi ;  
 Pa na zev ket, red' he beuzi !

## V.

— Petra war vor hec'h euz gwelet ? — merdead,  
 — Eur vag heb roenv na gwel e-bet ;  
 Ha war ann aroz, da sturier,  
 Eunn eal he eskell digor-kaer.

## V. DES S.

Le vieux roi demandait — pauvre roi ! —  
 aux mariniers alors :

— Mariniers, ne me cachez rien : ma fille  
 est-elle brûlée ?

— Votre fille n'est pas brûlée encore, sei-  
 gneur ; elle sera brûlée demain : elle est  
 toujours au haut de la tour, je l'ai entendue  
 chanter hier au soir.

Hier au soir, je l'ai entendue chanter, sei-  
 gneur, chanter, d'une voix tranquille, —  
 sachez-le, — d'une voix veloutée : « Ayez,  
 ayez pitié, pitié d'eux, ô mon Dieu ! »

## IV.

Azénor, ce jour-là, se rendait au bûcher,  
 aussi sans souci qu'un agneau ; en robe blanche  
 et pieds nus ; ses cheveux blonds flottants sur  
 ses épaules.

Azénor allant au bûcher, — pauvrete, —  
 petits et grands, tous répétaient : C'est un  
 crime, un grand crime, de brûler une femme  
 prête d'accoucher ! —

Tous sanglotaient, grands et petits, sur son  
 passage, excepté sa belle-mère :

— Ce n'est point un crime, disait-elle, mais  
 une bonne action, d'étouffer la vipère et sa  
 portée.

Soufflez, joyeux chauffeurs, soufflez, que le  
 feu prenne rouge et vif ! — Soufflons, enfants,  
 soufflons bien, que ce feu prenne comme il  
 faut ! —

Ils avaient beau souffler et s'essouffler et  
 souffler, le feu ne prenait pas sous elle ; souffler  
 et s'essouffler, s'essouffler et souffler, le feu ne  
 venait point à prendre.

Quand le chef des juges vit la difficulté, il  
 demeura tout stupéfait :

— Elle a ensorcelé le feu sans doute ;  
 puisqu'elle ne brûle pas, il faut la noyer. —

## V.

— Qu'as-tu vu, marin, sur la mer ?  
 — Une barque sans rames et sans voiles ;  
 et sur l'arrière, pour pilote, un ange debout  
 les ailes étendues.

Eur vag war vor a weliz pell, — otru ; —  
 Eur c'hreg enn hi gant he bugel,  
 He bugelik deuz he bronn wenn,  
 'Vel eur goulm ouc'h ribl eur gregen.

Deuz he geinik noaz a boke, — boke —  
 Ha d'ezha ker kaer a gane :  
 — Toutouik-lalla, va mabik ;  
 Toutouik-lalla 'ta, paourik.

Mar ve da dad ha da welfe, — va mab, —  
 Gen-oud-de fouge en defe !  
 Mes siouaz ! n'az kwelo nepred,  
 Da dad, paourik, a zo kollet. —

## VI.

Kastel Arvor zo saouzanet — a-vad —  
 Ma eo bet biskoaz kastel bet,  
 Stravil braz a zo er c'hastel :  
 Ar vamm-gaer zo' vont da vervel.

— Ann ifern em c'harz zo digor, — lez-vab, —  
 Enn han Doue ! deut hu d'am skor !  
 Deut-hu d'am skor me zo daonet !  
 Ho pried c'hlan am euz gwallet ! —

Ne oa ked he genou sarret — setu —  
 Setu o tont eunn aer flemmet  
 O c'houibanat, stlejaz e meaz  
 Hag he flemmaz hag he mougaz.

Hag he lez-vab e-meaz raktal, — ha kuit —  
 Ha kuit trezeg ar broiou-all ;  
 Hag hen war zouar ha war vor,  
 O klask kelou deuz Azenor.

Klasket en doa war-zu zav-heol — he c'hreg ; —  
 Klasket en doa war-zu c'huz-heol ;  
 Klasket en doa war-zu c'hreiz-te,  
 Er c'holern ivez he c'hlaske.

Pa zouare enn enez vraz, — wra-dro, —  
 Eur potrik eno war ann treaz,  
 Hag hen o c'hoari tal ar red,  
 O tastum kregin 'nn he roched.

Melen he vleo, glaz he lagad, — glaz-mor, —  
 Henvel ouz Azenor, a-vad ;  
 Ken a lak kalon mab a Vreiz  
 Da huanada enn he greiz.

J'ai vu, seigneur, au loin sur la mer, une  
 barque, et dans cette barque, une femme avec  
 son enfant, son enfant nouveau-né suspendu à  
 son sein blanc, comme une colombe au bord  
 d'une conque marine.

Elle baisait et rebaisait son petit dos nu, et  
 lui chantait d'une voix si douce : — Dors,  
 dors, mon petit enfant, dors donc, mon pauvre  
 petit !

Si ton père te voyait, mon fils, comme il  
 serait fier de toi ! mais hélas ! il ne te verra  
 jamais ; ton père, pauvre enfant, est perdu. —

## VI.

Le château d'Armor est, en vérité, dans un  
 effroi tel que n'en eut jamais nul château ; la  
 consternation règne au château : la belle-mère  
 va mourir.

— Je vois l'enfer à mes côtés ouvert, beau-  
 fils ; au nom de Dieu, venez à mon secours !  
 venez à mon secours, je suis damnée ! votre  
 sainte épouse, je l'ai deshonorée ! —

Elle n'avait pas fermé la bouche, que voilà  
 qu'on en vit sortir en rampant un serpent armé  
 d'un dard et sifflant, qui la piqua et l'étouffa.

Aussitôt son beau-fils de sortir et de partir ;  
 il partit pour les pays étrangers ; il parcourut  
 la terre et les mers, cherchant des nouvelles  
 d'Azénor.

Il avait cherché sa femme au levant ; il  
 l'avait cherchée au couchant, il l'avait cherchée  
 au midi ; maintenant il la cherchait au nord.

Tant qu'il prit terre aux environs de la  
 grande île. Un petit garçon se trouvait sur le  
 rivage, s'amusant, au bord de l'eau courante, à  
 ramasser des coquillages dans un pan de sa robe.

Ses cheveux étaient blonds, ses yeux bleus,  
 bleus comme la mer, bleus comme ceux  
 d'Azénor, vraiment ; si bien qu'en le voyant,  
 le cœur du fils de la Bretagne se mit à soupirer  
 profondément.

— Piou eo da dad, va bugel-me, — piou eo ? —  
 — N'am euz hini nemed Doue ;  
 Kollet tri bloa zo neb a oue ;  
 Va mamm a oel o koun da ze.

— Na piou da vamm, na pelec'h eo ? — mabik. —  
 — Kannerez, otrou, 'nn hani eo,  
 Ma hi du-ze gand ann doaliou.  
 — Na deomp-ni d'he c'havout hon daon —

Ila da beg e dorn ar bugel — a-rok —  
 Hag he da zont trem'ar stivel ;  
 Hag o tont e verve ar goad,  
 E dorn ar mab ouz dorn ann tad.

— Va mammik kez, sav alese, — ha sell : —  
 Setu va zad ! askavet e !  
 Setu va zad a oa kollet ;  
 Ra vezo Doue kanmeulet ! —

Kanmeulet gant-ho oe Doue, — ker mad, —  
 A zas ann tad d'ar vugale ;  
 Distroi reont laouen da Vreiz.  
 Bennoz ann Drinded gand ann treiz !

— Qui est ton père, mon enfant, qui est-ce ?  
 — Je n'en ai point d'autre que Dieu ; voilà  
 trois ans qu'il est perdu celui qui l'était : ma  
 mère pleure quand elle pense à cela.

— Et qui est ta mère, et où est-elle, mon  
 petit enfant ?

— C'est laveuse qu'elle est, seigneur ; elle  
 est là-bas avec les nappes.

— Allons donc la trouver tous deux. —

Et lui de prendre l'enfant par la main, et  
 celui-ci lui servait de guide ; et ils se dirigèrent  
 vers le lavoir ; or, en marchant, le sang bouillait  
 dans la main du fils au contact de la main du  
 père.

— Chère petite mère, lève-toi et regarde :  
 voici mon père ! il est retrouvé ! voici mon père  
 qui était perdu ; Dieu soit mille fois béni ! —

Et ils bénirent mille fois Dieu qui est si bon,  
 qui rend le père à ses enfants ; et ils revinrent  
 joyeux en Bretagne.

Que la Trinité protège les navigateurs !

Après cet admirable chant il nous reste à ajouter bien peu de choses : Sainte Azénor est représentée en riche costume du XIII<sup>e</sup> siècle, dans un vitrail de Notre-Dame-d'Espérance à Saint-Briec ; elle a une statue moderne dans l'église de Beuzec-Conq. Enfin, à l'église de Plogoff, dans le Cap-Sizun, un curieux chapiteau du XVII<sup>e</sup> siècle représente aussi la sainte et son petit enfant dans un bateau. Il n'y a pas à s'étonner de trouver en cet endroit un objet indiquant le culte de sainte Azénor, si comme le dit M. de Garaby « on voyait jadis, sur la pointe du Raz, entre le bourg de Goulien et la chapelle de Laneurec, les ruines d'un monastère qu'on appelait le couvent de sainte Azénor. »

En effet, d'après certaines traditions la sainte comtesse ne serait pas morte en Irlande, mais serait revenue en Bretagne et aurait terminé sa vie dans un monastère de Cornouaille. Faudrait-il en fixer ici l'emplacement ?

Le nom de sainte Azénor a subi plusieurs transformations : Aliénor, Eléonore, Honore et Honorée.

Le nom de saint Budoc se trouve aussi sous différentes formes : Buzoc, Beuzec, Bezeuc, Buzeuc et Beuzeuc. D'après M. de Kerdanet « suivant l'ancienne orthographe du breton » le nom de saint Budoc s'écrivait *Buddoc* ou *Buddec*, les deux D représentant le *Th* des Anglais, qui se siffle à peu près comme un Z, et qui est une prononciation entièrement bretonne. Quant à la terminaison en *oc*, *ec*, ou *euc*, elle tient à la différence des dialectes bretons qui varient d'après les diverses localités..... Budoc et Beuzec viennent du verbe breton *Beuzi* qui signifie noyer, submerger. »